



Réflexion

Que cette réunion soit guidée par la sagesse, l'honneur et le respect et que les décisions qui y sont prises soient empreintes du plus grand souci envers le bien commun et les besoins et aspirations de l'ensemble de la communauté.

Reflexion

May wisdom, honour and respect guide this meeting and may the decisions be taken for the greater good of all the citizens and the needs and aspirations of the entire community.

Étoile communautaire Community Star

MAR
2025



Marie-Pier Saint-Onge
Membre du comité PVPS



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 18 mars 2025, à 19 h
En la salle de spectacle du Centre des arts

- Réflexion
- Reconnaissance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Divulcation d'intérêt
4. Adoption du procès-verbal suivant :
 - 18 février 2025 – réunion ordinaire publique
5. **PLAN MUNICIPAL ET ZONAGE**
 - a) Modification au plan municipal – 25, rue Aqueduc – présentation publique
 - b) Modification à l'arrêté de zonage – 25, rue Aqueduc – début des procédures
6. **ARRÊTÉS MUNICIPAUX**
 - a) 33R2024-02 – modification à l'arrêté de zonage – diverses modifications
 - i. Réception des commentaires et objections
 - ii. 2^e et 3^e lectures par titres
 - iii. Adoption
 - b) 32R2019-10 – modification au plan municipal – 25, rue Aqueduc
 - i. 1^{re} lecture en entier
 - c) 33R2024-03 – modification à l'arrêté de zonage – 25, rue Aqueduc
 - i. 1^{re} lecture en entier
 - d) 29 – Fermeture saisonnière de la rue Court
 - i. Sommaire
 - ii. 1^{re} lecture en entier
 - e) 5Y – Fermeture d'une partie de la rue Lebel
 - i. Sommaire
 - ii. 1^{re} lecture en entier
 - f) 5Z – Fermeture d'une partie de la rue Carrier
 - i. Sommaire
 - ii. 1^{re} lecture en entier

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, March 18, 2025, at 7 p.m.
in the auditorium of the Arts Centre

- Reflection
- Recognition

AGENDA

1. Meeting called to order by the president
2. Adoption of the agenda
3. Disclosure of interest
4. Adoption of following minutes:
 - February 18, 2025 – regular open meeting
5. **MUNICIPAL PLAN AND ZONING**
 - a) Amendment to municipal plan – 25 Aqueduc Street – public presentation
 - b) 33R2024-03 – amendment to zoning by-law – 25 Aqueduc Street – start of proceedings
6. **MUNICIPAL BY-LAWS**
 - a) 33R2024-02 – amendment to zoning by-law – miscellaneous changes
 - i. Reception of comments and objections
 - ii. 2nd and 3rd reading by titles
 - iii. Adoption
 - b) 32R2019-10 – amendment to municipal plan – 25 Aqueduc Street
 - i. 1st reading in its entirety
 - c) 33R2024-03 – amendment to zoning by-law – 25 Aqueduc Street
 - i. 1st reading in its entirety
 - d) 29 – Seasonal closing of Court Street
 - i. Summary
 - ii. 1st reading in its entirety
 - e) 5Y – To close a portion of Lebel Street
 - i. Summary
 - ii. 1st reading in its entirety
 - f) 5Z – To close a portion of Carrier Street
 - i. Summary
 - ii. 1st reading in its entirety

7. **AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX**

LÉGISLATIF

- a) Politique administrative 38 – priorisation des investissements en immobilisation

TRAVAUX PUBLICS

- b) Appel d'offres – deux VUS hybrides marqués
c) Appel d'offres – camion tandem diesel 6x4

SÉCURITÉ INCENDIE

- d) Appel d'offres – camion-citerne d'incendie

LOISIRS ET SPORTS

- e) Appel d'offres – tondeuse commerciale pour le club de golf

FINANCES

- f) Demande d'emprunts à long terme

ÉNERGIE

- g) Offre de service d'ingénierie pour la sous-station de Saint-Basile

RESSOURCES HUMAINES

- h) Structures organisationnelles
i. Services administratifs
ii. Loisirs et sports
iii. Opérations
iv. Sécurité incendie

DÉVELOPPEMENT

- i) Habitation Edmundston – appel de propositions – 35, 34^e Avenue

8. **INFORMATION GÉNÉRALE**

- a) Nomination de personnel depuis la dernière réunion publique
o Russell D. Tchiloemba
b) Prochaine réunion ordinaire publique : mardi 15 avril 2025, à 19 h, en la salle de spectacle du Centre des arts
c) Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – février 2025
d) 21 mars – l'hôtel de ville sera illuminé en bleu à l'occasion de la journée pour l'élimination de la discrimination raciale
e) 26 mars – l'hôtel de ville sera illuminé en violet à l'occasion de la journée lavande pour l'épilepsie
f) 2 avril – l'hôtel de ville sera illuminé en bleu à l'occasion de la journée mondiale de l'autisme
g) Rapport intérimaire du comité de révision des quartiers électoraux et de la représentativité

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée ou ajournement

7. **OTHER MUNICIPAL ISSUES**

LEGISLATIVE

- a) Administrative policy 38 – Capital investment prioritization

PUBLIC WORKS

- b) Tender call – two marked hybrid SUVs
c) Tender call – 6x4 diesel tandem truck

FIRE SAFETY

- d) Tender call – fire tanker

RECREATION AND SPORTS

- e) Tender call – commercial mower for the golf club

FINANCE

- f) Long-term financing request

ENERGY

- g) Engineering proposal for Saint-Basile substation

HUMAN RESOURCES

- h) Organizational structures
i. Administrative services
ii. Recreation and sports
iii. Operations
iv. Fire safety

DEVELOPMENT

- i) Edmundston Housing – call for proposals – 35 34th Avenue

8. **GENERAL INFORMATION**

- a) Staff appointments since the last regular open meeting
b) Next regular open meeting: Tuesday, April 15 at 7 p.m. in the auditorium of the Arts Centre
c) Summary of expenses incurred by council members – February 2025
d) March 21 – City Hall will be illuminated in blue to mark the Day for the Elimination of Racial Discrimination
e) March 26 – City Hall will be lit up in purple to mark Lavender Day for Epilepsy
f) April 2 – City Hall will be lit up in blue for World Autism Day
g) Interim report of the Review of electoral wards and representation methods committee

9. Question period

10. Adjournment



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 18 février 2025, à 19 h
En la salle de spectacle du Centre des arts

PROCÈS-VERBAL

Présents : Eric Marquis, maire
Marc Michaud, directeur général et greffier
Chantal Dubé, greffière municipale adjointe
Marco Daigle, directeur général adjoint
Richard Daigle, directeur opérations

Conseillers :

Quartier 1	Aldéo Nadeau	Sylvie St-Onge-Morneau
Quartier 2	Eric Desjardins	Denise Landry-Nadeau
Quartier 3	Eric Morneault	Diane Bélanger-Nadeau
Quartier 4	Eric McGuire	Karen Power
Quartier 5	Lisa Parent	Daniel St-Germain

Conseiller Eric Morneault procède avec la réflexion.

Monsieur le maire procède avec la reconnaissance suivante :

- Les membres du comité de relance du tournoi de hockey Lance & Donne.

La réunion débute à 19 h 02 sous la présidence du maire Eric Marquis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par conseiller Eric McGuire, appuyé de conseiller Aldéo Nadeau, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé. Adoptée

DIVULGATION D'INTÉRÊT :

Conseiller Eric Desjardins sortira de la salle pour le point 7.a) Appel d'offres – une minifourgonnette neuve

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025 -008 Conseiller Eric McGuire propose que le procès-verbal suivant soit reçu tel qu'il a été présenté.
• 28 janvier 2025 – Réunion ordinaire publique
Appuyée de conseiller Daniel St-Germain
Adoptée

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, February 18, 2025, at 7 p.m.
in the auditorium of the Arts Centre

MINUTES

Present: Eric Marquis, Mayor
Marc Michaud, CAO, and City Clerk
Chantal Dubé, Assistant City Clerk
Marco Daigle, Assistant CAO
Richard Daigle, Director of Operations

Councillors:

Ward 1	Aldéo Nadeau	Sylvie St-Onge-Morneau
Ward 2	Eric Desjardins	Denise Landry-Nadeau
Ward 3	Eric Morneault	Diane Bélanger Nadeau
Ward 4	Eric McGuire	Karen Power
Ward 5	Lisa Parent	Daniel St-Germain

Councillor Eric Morneault proceeded with the reflection.

The mayor proceeded with the following recognition:

- Members of the Lance & Donne hockey tournament revival committee.

Mayor Eric Marquis called the meeting to order at 7:02 p.m.

ADOPTION OF THE AGENDA

It was moved by Councillor Eric McGuire, seconded by Councillor Aldéo Nadeau that the agenda be adopted as presented. Carried

DISCLOSURE OF INTEREST:

Councillor Eric Desjardins will leave the room for item 7.a) Call for tenders – one new minivan

ADOPTION OF MINUTES

2025 -008 Councillor Eric McGuire moved that the minutes of the following meeting be received as presented.
• January 28, 2025 – Regular open meeting
Seconded by Councillor Daniel St-Germain
Carried

PLAN MUNICIPAL ET ZONAGE

DÉBUT DES PROCÉDURES DE MODIFICATION AU PLAN MUNICIPAL – 25, RUE AQUEDUC

Monsieur Pascal Hudon, coordonnateur du développement du territoire, présente la demande de modification.

2025 -009 Conseillère Sylvie St-Onge-Morneau propose que le conseil municipal considère une modification au Plan d'aménagement municipal d'Edmundston sur la propriété identifiée par le NID 35253574 et située sur au 25, rue Aqueduc, à Edmundston, afin de permettre une transaction immobilière et l'implantation d'une nouvelle entreprise.

IL EST RÉSOLU QUE la modification proposée soit présentée au public le 18 mars 2025 pendant la réunion ordinaire publique du conseil municipal d'Edmundston qui se tiendra au Centre des arts à compter de 19 h, et que le greffier se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par le paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du conseil municipal, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions ou commentaires aux projets proposés pourront être présentés au conseil municipal dans les 30 jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du greffier municipal.

Appuyée de Conseillère Denise Landry-Nadeau
Adoptée

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

33R2024-02 – MODIFICATION DE ZONAGE – DIVERS CHANGEMENTS

Monsieur Pascal Hudon, coordonnateur du développement du territoire, présente les changements proposés.

Madame Chantal Dubé procède avec la 1^{ère} lecture en entier de l'arrêté.

MUNICIPAL PLAN AND ZONING

START OF MUNICIPAL PLAN AMENDMENT PROCEDURES – 25 AQUEDUC STREET

Mr. Pascal Hudon, land development coordinator, introduced the amendment request.

2025 -009 Councillor Sylvie St-Onge-Morneau moved that the Municipal Council consider an amendment to the Edmundston Municipal Development Plan for the property identified by PID 35253574 and located at 25 Aqueduc Street, in Edmundston, to allow a real estate transaction and the establishment of a new business.

BE IT RESOLVED THAT the proposed amendment be presented to the public on March 18, 2025, during the regular open meeting of the Edmundston City Council to be held at the Arts Centre, starting at 7 p.m., and that the clerk be responsible, on behalf of and for the interest of the Council, for advertising the public notice prescribed in subsection 25(1) of the *Community Planning Act*, indicating Council's intention, the date and location of the public presentation and that objections or comments to the proposed projects may be submitted to the municipal council within 30 days of the date of the public presentation by forwarding them to the office of the city clerk.

Seconded by Councillor Denise Landry-Nadeau
Carried

MUNICIPAL BY-LAWS

33R2024-02 – AMENDMENT TO ZONING BY-LAW – MISCELLANEOUS CHANGES

Mr. Pascal Hudon, land development coordinator, introduced the proposed amendments.

Mrs. Chantal Dubé proceeded with the 1st reading in its entirety of the by-law.

<u>AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX</u>	<u>OTHER MUNICIPAL ISSUES</u>
TRAVAUX PUBLICS	PUBLIC WORKS
<u>APPEL D'OFFRES – UNE MINIFOURGONNETTE NEUVE</u>	<u>CALL FOR TENDERS – ONE NEW MINIVAN</u>
<p>Conseiller Eric Desjardins sort de la salle pour ce dossier.</p>	<p>Councillor Eric Desjardins left the room for this item.</p>
<p>2025 -010 Conseillère Lisa Parent propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Edmundston Toyota, concernant l'achat d'une minifourgonnette neuve. Appuyée de conseiller Aldéo Nadeau Adoptée</p>	<p>2025 -010 Councillor Lisa Parent moved that the mayor and the clerk be authorized to sign the documents between Edmundston and Edmundston Toyota, regarding the purchase of a new minivan. Seconded by Councillor Aldéo Nadeau Carried</p>
<u>APPEL D'OFFRES – DEUX CAMIONS NEUFS GRANDEUR MOYENNE</u>	<u>CALL FOR TENDERS – TWO NEW MEDIUM-SIZE TRUCKS</u>
<p>2025 -011 Conseillère Denise Landry-Nadeau propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Violette Motors, concernant l'achat de deux camions de grandeur moyenne. Appuyée de conseillère Lisa Parent Adoptée</p>	<p>2025 -011 Councillor Denise Landry-Nadeau moved that the mayor and the clerk be authorized to sign the documents between Edmundston and Violette Motors, regarding the purchase of two medium-size trucks. Seconded by Councillor Lisa Parent Carried</p>
<u>PLAN D'ADAPTATION RÉGIONAL AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NORD-OUEST – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNE</u>	<u>NORTHWEST REGIONAL CLIMATE CHANGE ADAPTATION PLAN - JOINT GRANT APPLICATION</u>
<p>CONSIDÉRANT QUE les impacts des changements climatiques, tels que les inondations, les vagues de chaleur, les risques de verglas et les changements dans les régimes de précipitations, représentent des menaces croissantes pour les communautés du nord-ouest du Nouveau-Brunswick;</p>	<p>CONSIDERING THAT the impacts of climate change, such as flooding, heat waves, ice hazards and changes in precipitation patterns, represent growing threats to communities in northwestern New Brunswick;</p>
<p>CONSIDÉRANT QUE la Commission de services régionaux Nord-Ouest (CSRNO), en collaboration avec l'institut de recherche Innov, vise à coordonner l'élaboration d'un Plan d'adaptation régional aux changements climatiques pour les municipalités d'Edmundston, Haut-Madawaska, Vallée-des-Rivières, Grand-Sault et Saint-Quentin, ainsi que pour la Première Nation Malécite du Madawaska et le District rural du Nord-Ouest;</p>	<p>CONSIDERING THAT the Northwest Regional Service Commission (NWRSC), in collaboration with the research institute <i>Innov</i>, aims to coordinate the development of a regional climate change adaptation plan for the municipalities of Edmundston, Haut-Madawaska, Vallée-des-Rivières, Grand Falls and Saint-Quentin, as well as for the Madawaska Maliseet First Nation and the Northwest Rural District;</p>
<p>CONSIDÉRANT QUE ce plan sera le fruit d'une démarche participative incluant des consultations publiques, des ateliers avec les jeunes, des experts sectoriels et</p>	<p>CONSIDERING THAT this plan will be the result of a participatory process including public consultations, workshops with young people, sector</p>

les autorités municipales, et repose sur des données scientifiques, des connaissances autochtones et une évaluation des vulnérabilités socioéconomiques;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'adaptation régional vise à renforcer la résilience climatique des communautés de la région, en identifiant les risques et vulnérabilités, en proposant des actions prioritaires à entreprendre, et en favorisant une équité climatique grâce à l'inclusion des populations vulnérables et des savoirs traditionnels;

2025 -012 IL EST RÉSOLU QUE :

1. La municipalité d'Edmundston soutienne la demande de subvention soumise au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la création d'un Plan d'adaptation régional aux changements climatiques pour le nord-ouest comme cadre stratégique pour l'adaptation aux changements climatiques;

2. La municipalité d'Edmundston adoptera, conjointement à son plan d'adaptation municipal, le Plan d'adaptation régional aux changements climatiques pour le nord-ouest comme cadre stratégique pour l'adaptation aux changements climatiques;

3. La municipalité s'engage à collaborer activement avec la CSRNO, Innov, les autres municipalités participantes et la Première Nation Malécite du Madawaska pour intégrer les actions prioritaires identifiées dans le plan dans ses politiques, programmes et projets municipaux, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures du plan;

4. Une copie de la présente résolution soit transmise à la CSRNO pour confirmation de l'engagement de la municipalité dans ce projet régional.

Proposée par conseiller Eric Desjardins
Appuyée de conseillère Karen Power
Adoptée

experts and municipal authorities, and is based on scientific data, aboriginal knowledge and an assessment of socioeconomic vulnerabilities;

CONSIDERING THAT the Regional Adaptation Plan aims to strengthen the climate resilience of communities in the region, by identifying risks and vulnerabilities, proposing priority actions to be undertaken, and promoting climate equity through the inclusion of vulnerable populations and traditional knowledge;

2025 -012 BE IT RESOLVED THAT:

1. The municipality of Edmundston supports the grant application submitted to the Federation of Canadian Municipalities' Green Municipal Fund for the creation of a Northwest Regional Climate Change Adaptation Plan as a strategic framework for climate change adaptation;

2. The municipality of Edmundston will adopt, in conjunction with its municipal adaptation plan, the Northwest Regional Climate Change Adaptation Plan as a strategic framework for climate change adaptation;

3. The municipality undertakes to collaborate actively with the NWRSC, *Innov*, the other participating municipalities and the Madawaska Maliseet First Nation to integrate the priority actions identified in the plan into its municipal policies, programs and projects, and to implement, monitor and evaluate the plan's measures;

4. A copy of this resolution be forwarded to the NWRSC for confirmation of the municipality's commitment to this regional project.

Proposed by Councillor Eric Desjardins
Seconded by Councillor Karen Power
Carried

<p><u>INFORMATION GÉNÉRALE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Nomination de personnel depuis la dernière réunion publique<ul style="list-style-type: none">○ Alexandre Thériault, technicien industriel au secteur eau et égout• Prochaine réunion ordinaire publique :<ul style="list-style-type: none">○ Mardi 18 mars 2025, à 19 h, au Centre des arts• Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – janvier 2025• Samedi Café du monde – Inde – 1^{er} mars 2025 – Centre des arts• FlexGo : présentation et statistiques sur le service de transport en commun depuis l'ouverture <p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></p> <p>Des questions et commentaires sont apportés concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">• La vérification et la considération de réparer des bornes d'incendie secs sur le chemin Baisley ainsi que l'évaluation en cours d'autres options. <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT</u></p> <p>Conseiller Eric McGuire propose la levée de l'assemblée à 19 h 38.</p>	<p><u>GENERAL INFORMATION</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Staff appointments since the last regular open meeting<ul style="list-style-type: none">○ Alexandre Thériault, industrial technician, water and wastewater sector• Next regular open meeting:<ul style="list-style-type: none">○ Tuesday, March 18, 2025, at 7 p.m. at the Arts Centre• Summary of expenses incurred by council members – January 2025• “<i>Samedi Café du monde</i>” – India – March 1, 2025 – Arts Centre• FlexGo: presentation and statistics on transit service since opening <p><u>QUESTION PERIOD</u></p> <p>Questions and comments were brought concerning:</p> <ul style="list-style-type: none">• Verification and consideration of dry hydrant repairs on Baisley Road and ongoing evaluation of other options <p><u>ADJOURNMENT</u></p> <p>Adjournment moved by councillor Eric McGuire at 7:38 p.m.</p>
---	--

Eric Marquis
Maire / Mayor

Chantal Dubé
Greffière municipale adjointe / Assistant City Clerk

PROJETS D'ARRÊTÉ 32R2019-10 ET 33R2024-03

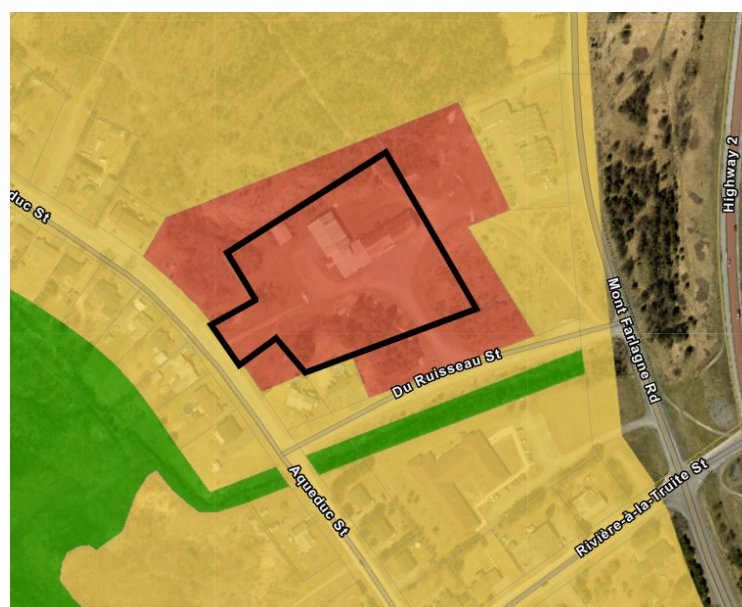
25, RUE AQUEDUC, SECTEUR SAINT-JACQUES (NID: 35253574)

2 décembre 2025 RÉCEPTION DE LA DEMANDE
10 février 2025 ANALYSE PRÉLIMINAIRE DU CONSEIL
18 février 2025 RÉSOLUTION ANNONÇANT L'INTENTION DE MODIFIER L'ARRÊTÉ
18 mars 2025 PRÉSENTATION PUBLIQUE / 1 ^{RE} LECTURE
18 mars 2025 PRÉSENTATION PUBLIQUE / 1 ^{RE} LECTURE
19 mars 2025 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF
15 avril 2025 EXAMEN DES OPPOSITIONS
15 avril 2025 2 ^E LECTURE
20 mai 2025 3 ^E LECTURE ET ADOPTION
DÉPÔT ET ENREGISTREMENT AU GREFFE

Afin de réaliser un projet d'atelier d'usinage et de soudure, il est proposé de modifier la désignation au Plan municipal de « *Desserte commerciale* » à « *Complexes industriels* » et celle de l'arrêté de zonage de « *C2 - Urbaine de quartier* » à « *I1 - Vitrine industrielle* » pour la propriété située au 25, rue Aqueduc, secteur Saint-Jacques, identifiée par le NID 35253574.

Les objections ou commentaires aux projets d'arrêtés, présentés par écrit, seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle Saint-Jean, à l'hôtel de ville d'Edmundston, le **15 avril 2025, à 19 h.**

Les arrêtés proposés sont disponibles en ligne au www.edmundston.ca.



DOSSIER : PLAN MUNICIPAL ET ZONAGE

SUJET : MODIFICATION À L'ARRÊTÉ DE ZONAGE – 25, RUE AQUEDUC

DATE : 18 mars 2025

Détail du dossier

Une démarche a été entreprise lors de la dernière réunion publique en vue de modifier le Plan municipal pour permettre la réalisation d'un projet d'implantation d'un atelier de soudure et de fabrication.

À la suite d'une évaluation, la réalisation du projet doit aussi impliquer une demande de modification à l'arrêté de zonage.

Il est donc recommandé d'entamer les démarches pour la modification à l'arrêté de zonage.

La population sera donc consultée en vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* et les citoyens et citoyennes qui le désirent auront la possibilité de déposer leurs objections ou commentaires concernant ce changement.



RECOMMANDATION

Je propose que le conseil municipal considère l'adoption d'un arrêté municipal modifiant l'arrêté de zonage d'Edmundston, no 33R2024, pour les changements suivants :

- **Modifier la désignation de la propriété appartenant à Gallant Entreprises Ltd., située au 25, rue Aqueduc, secteur Saint-Jacques et identifiée par le NID 35253574 de « C2 – Urbaine de quartier » à « I1 – Vitrine industrielle » afin de permettre l'implantation d'une entreprise de soudure et de fabrication.**

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal convoque une réunion publique pour examiner les objections et commentaires au projet d'arrêté proposé, le 15 avril 2025, à 19 h, en la salle St-Jean de l'hôtel de ville d'Edmundston; et que le greffier se charge, au nom et pour le compte du conseil, de faire publier l'avis public prescrit par l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de cette réunion publique.

Proposée par :

Appuyée de :

Le 20 février 2025

Conseil municipal
Ville d'Edmundston
7, chemin Canada
Edmundston, NB E3V 1T7

**Objet : Demande de modification à l'arrêté de zonage
Arrêté municipal 33R2024-02**

Membres du Conseil municipal,

Le dossier mentionné en objet a été traité lors de la réunion mensuelle du 19 février 2025 du Comité consultatif en matière de planification de la ville d'Edmundston.

Voici un extrait du procès-verbal indiquant la recommandation du comité :

CCP-2025-03

Considérant que les corrections sont nécessaires à l'application de l'arrêté, que les modifications proposées visent à consolider des principes du plan municipal et que les modifications vont dans le but de faciliter la densification et l'implantation de logements.

Il est proposé par Katherine Cyr, appuyée par Michel Serry, que le comité consultatif recommande au conseil de poursuivre les démarches de modification de l'arrêté de zonage 33R2024-02.

ADOPTÉ

Nous vous prions d'agréer, Membres du Conseil municipal, nos salutations distinguées.



Pascal Hudon
Directeur de la planification municipale
Service de développement

ARRÊTÉ MODIFIANT
L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
D'EDMUNDSTON

BY-LAW AMENDING
THE EDMUNDSTON
ZONING BY-LAW

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme (2017, ch.19)*, le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 117(1) of the *Community Planning Act (2017, c.19)*, enacts as follows:

L'arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

Municipal by-law No. 33R2024, Edmundston Zoning By-Law, is amended by the following:

1. Au paragraphe 2.2 (4), ajouter l'alinéa suivant :

1. Under subsection 2.2 (4), add the following paragraph:

d) Les dispositions établies en termes de ratios doivent être arrondies à l'unité immédiatement supérieure.

d) Provisions established in terms of ratios must be rounded up to the next higher unit.

2. Au sous-alinéa 2.3 (5) e) (ii), remplacer la disposition par la suivante :

2. Under subparagraph 2.3 (5) e) (ii), replace the requirement by the following:

si le bâtiment est situé dans plus d'une zone, les normes prescrites dans la fiche de spécifications de la zone concernée la moins restrictive s'appliquent.

if the building is located in more than one zone, the standards prescribed in the corresponding specification sheets of the of the least restrictive zone must be applied.

3. Retirer l'alinéa 5.1 (2) a).

3. Remove paragraph 5.1 (2) a).

4. À l'alinéa 6.2 (3) c), remplacer la définition de « maison de chambre » par la définition suivante :

4. Under paragraph 6.2 (3) c), replace the definition of "rooming house" with the following definition:

désigne tout ou partie d'une habitation unifamiliale isolée dont les chambres sont louées moyennant paiement. (*rooming house*)

means a single-detached dwelling or part thereof in whose rooms are rented out for a fee. (*maison de chambres*)

5. À l'alinéa 6.2 (3) c), remplacer la définition de « pension » par la définition suivante :

5. Under paragraph 6.2 (3) c), replace the definition of "boarding house" with the following definition:

désigne une habitation occupée par le propriétaire du bienfonds où sont offerts, moyennant contrepartie, hébergement et repas à un maximum de trois personnes, mais n'inclut pas les maisons de chambres pour touristes, les hôpitaux, les foyers de soins ou les résidences assistées. (*boarding house*)

means a dwelling occupied by the owner of the property in which lodging, and meals are provided for compensation to a maximum of three persons but does not include rooming houses for tourists, hospitals, nursing homes or assisted living facilities (*pension*)

6. À l'alinéa 6.3 (6) a), ajouter le sous-alinéa suivant :
(vii) pension.

6. Under paragraph 6.3 (6) a), add the following subparagraph:
(vii) boarding house.

7. À la partie 5. Densité de la fiche de spécification R1 – Faible densité, remplacer le nombre d'unité par lot minimum à : Aucun.

7. Under part 5. Density of the Specification sheet R1 – Low Density, replace the minimum number of units per lot to: None.

- | | |
|---|---|
| <p>8. À la partie 5. Densité de la Fiche de spécification R2 – Urbaine, ajouter la règle suivante :</p> <p>Nonobstant les exigences précédentes de la partie 5. Densité, un lot existant peut accueillir 4 unités, en respect des autres dispositions d’implantation du bâtiment.</p> | <p>8. Under part 5. Density of the Specification sheet R2 – Urban, add the following rule:</p> <p>Notwithstanding the preceding requirements of part 5. Density, an existing lot may accommodate 4 units, in compliance with the other building layout provisions.</p> |
| <p>9. À l’article 7.2 Stationnement de la Fiche de spécification R2 – Urbaine, remplacer la première règle par la suivante :</p> <p>Le nombre de cases de stationnement minimal est d’une case par deux logements.</p> | <p>9. Under section 7.2 Parking of the Specification sheet R2 – Urban, replace the first rule by the following:</p> <p>The minimum number of parking spaces is one per two dwellings.</p> |
| <p>10. À la partie 3. Règles d’usages de la Fiche de spécification C1 – Urbaine centrale, remplacer la troisième règle par la suivante :</p> <p>Les logements ne se trouvent pas sur la façade du rez-de-chaussée du bâtiment le long de la rue de l’Église (entre la rue de l’École et l’avenue Laporte) et du chemin Canada (entre la rue Rice et le pont Boucher).</p> | <p>10. Under part 3 Rules of use of the Specification sheet C1 – Urban Central, replace the third rule by the following:</p> <p>The apartments are not on the front on the ground floor of the building along de l’Église Street (between De l’École Street and Laporte Avenue) and Canada Road (between Rice Street and Boucher Bridge).</p> |
| <p>11. À l’article 6.3 Hauteur de la fiche de spécification C1 – Urbaine centrale, remplacer la limite de hauteur maximale à : Aucune.</p> | <p>11. Under section 6.3 Height of the Specification sheet C1 – Urban Central, replace the maximum height of a building to: None.</p> |

Première lecture (en entier) : 18 février 2025
 Deuxième lecture (par titre) : 18 mars 2025
 Troisième lecture (par titre) et adoption : 18 mars 2025

First reading (in its entirety): February 18, 2025
 Second reading (by title): March 18, 2025
 Third reading (by title) and adoption: March 18, 2025

Eric Marquis
 Maire

Marc Michaud
 Greffier / City Clerk



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**SUJET : 33R2024-02 – ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
D'EDMUNDSTON**

DATE : 18 mars 2024

RECOMMANDATION

Je propose que l'arrêté municipal 33R2024-02, intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage d'Edmundston », soit adopté.

Proposée par :

Appuyée de :

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 32R2019-10

ARRÊTÉ MODIFIANT
LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme (2017, ch. 19)*, le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal 32R2019, Plan d'aménagement municipal d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

1. Modifier la désignation de la propriété appartenant à Gallant Entreprises Ltd., située au 25, rue Aqueduc et identifiée par le NID 35253574, de Desserte commerciale à Complexe industriel.
2. L'annexe A intitulée « Plan des affectations » est modifiée par l'annexe A-10 ci-jointe en date de mai 2025.

Première lecture (en entier) : 18 mars 2025

Deuxième lecture (par titre) : 15 avril 2025

Troisième lecture (par titre)
et adoption : 20 mai 2025

Eric Marquis
Maire / Mayor

Marc Michaud
Greffier municipal / City Clerk

MUNICIPAL BY-LAW NO. 32R2019-10

BY-LAW AMENDING
THE EDMUNDSTON
MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by section 117(1) of the *Community Planning Act (2017, c. 19)*, enacts as follows:

Municipal by-law No. 32R2019, Edmundston Municipal Development Plan, is amended by the following:

1. Change the designation of the property owned by Gallant Entreprises Ltd., located at 25 Aqueduc Street and identified by the PID 35253574 from Commercial services to Industrial complex.
2. Appendix A entitled "Laud Use Plan," is modified with Schedule A-10 hereto attached, dated May 2025.

First reading (in its entirety): March 18, 2025

Second reading (by title): April 15, 2025

Third reading (by title)
and adoption: May 20, 2025

Edmundston

Annexe A-10 / Schedule A-10

Plan d'aménagement municipal - 32R2019-10 / Municipal development plan - 32R2019-10
Milieu de vie / Living environment

Mai 2025 / May 2025



Edmundston

▣ ▣ Limites municipales / City limits


Plan d'affectation municipal (2024)

- ▣ Milieu de vie / Living environment
- ▣ Dessertes commerciales / Commercial services
- ▣ Communautaire / Community
- ▣ Complexes industriels / Industrial complexes

- ▣ Tourisme et récréation / Tourism and recreation
- ▣ Réserve foncière / Land reserve
- ▣ Rurale / Rural
- ▣ Conservation
- ▣ Exploitation de carrières et chemin de fer / Quarry operations and railroad
- ▣ Étendue d'eau / Water
- ▣ Emprise de route / Road right-of-way
- ▣ Autre / Other

Scale 1:3,500

0 20 40 80 Mètre / Meter



NID/PID: 35253574, 25 rue Aqueduc

Edmundston
Services administratifs - Administrative Services
7, chemin Canada Road
Edmundston, NB
E3V 1T7

ARRÊTÉ MODIFIANT
L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
D'EDMUNDSTON

BY-LAW AMENDING
THE EDMUNDSTON
ZONING BY-LAW

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme (2017, ch.19)*, le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 117(1) of the *Community Planning Act (2017, c.19)*, enacts as follows:

L'arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

Municipal by-law No. 33R2024, Edmundston Zoning By-Law, is amended by the following:

1. Modifier la désignation de la propriété appartenant à Gallant Enterprises Ltd., située au 25, rue Aqueduc, à Edmundston, et identifiée par le NID 35253574, d'une zone « C2 – Urbaine de quartier » à une zone « I1 – Vitrine industrielle ».
 2. En vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*, il est résolu que la propriété située au 25, rue Aqueduc, secteur Saint-Jacques, appartenant à Gallant Entreprises Ltée, identifiée par le NID 35253574 permette l'usage « atelier d'usinage et de soudure » et qu'elle soit sujette aux conditions suivantes :
 - a) Tout entreposage extérieur doit être à l'intérieur d'un enclos clôturé et hors des cours avant.
 - b) Installer un enclos clôturé, comme prévu par le paragraphe 5.4 (1) de l'arrêté de zonage.
 - c) Tout bâtiment ou structure accessoire doit être situé à l'intérieur de l'enclos décrit au point 2.b).
 - d) Les opérations se déroulent entièrement à l'intérieur du bâtiment.
 3. L'annexe A intitulée « Carte de zonage » et mentionnée dans le corps de l'arrêté de zonage est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-03, en date de mai 2025.
1. Change the zoning designation of the property owned by Gallant Enterprises Ltd., located at 25 Aqueduc Street, in Edmundston, and identified by the PID 35253574, from “C2 – Urban neighborhood” to “I1 – Mixed industrial showcase”.
 2. Pursuant to section 59 of the *Community Planning Act*, be it resolved that for the property located at 25 Aqueduc Street, in Saint-Jacques's sector, owned by Gallant Entreprises Ltd., identified by the PID 35253574 the use “machine shop and welding” be allowed and with the following conditions:
 - a) All outdoor storage must be within a fenced enclosure and outside front yards.
 - b) Install a fenced enclosure, as provided for in subsection 5.4 (1) of the zoning by-law.
 - c) Any accessory buildings or equipment must be installed inside the fenced area as described in 2.b).
 - d) All activities must be performed inside the building.
 3. Schedule A entitled “Zoning Map”, whenever it is mentioned in the text of the Zoning by-law is amended by the map hereto attached as Schedule A-03, dated of May 2025.

Première lecture (en entier) : 18 mars 2025
Deuxième lecture (par titre) : 15 avril 2025
Troisième lecture (par titre)
et adoption : 20 mai 2025

First reading (in its entirety): March 18, 2025
Second reading (by title): April 15, 2025
Third reading (by title)
and adoption: May 20, 2025

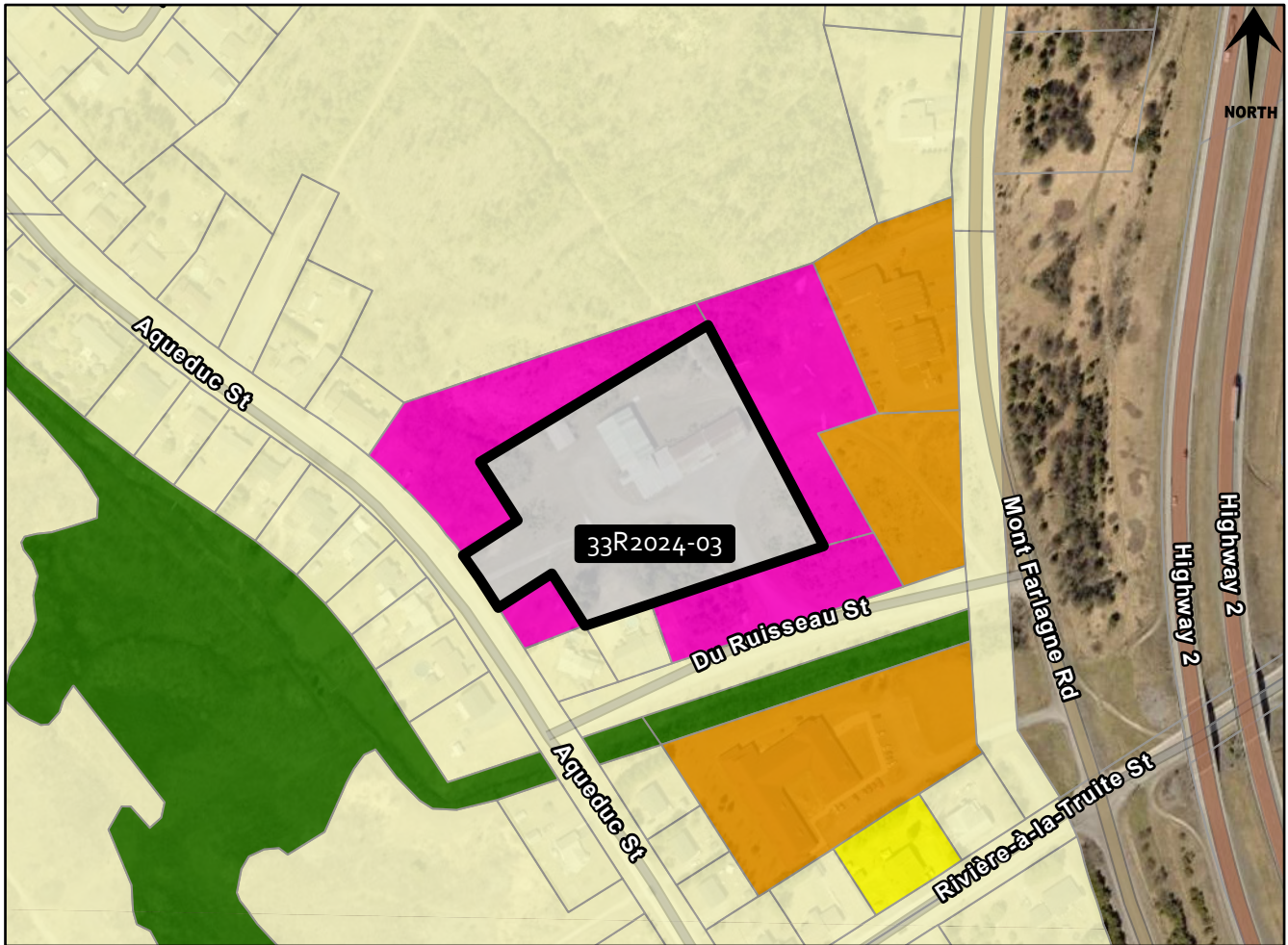
Eric Marquis
Maire

Marc Michaud
Greffier / City Clerk

Arrêté de zonage - 33R2024-03 / Zoning by-law - 33R2024-03

Annexe A-03 / Schedule A-03 (33R2024-03)

Mai 2025 / May 2025



Edmundston

▭ Limites municipales / City limits

Zonage / Zoning (2024)

- ▭ R1 - Faible densité / Low density
- ▭ R2 - Urbaine / Urban
- ▭ R3 - Densification
- ▭ R4 - Unimodulaire / Unimodular
- ▭ R5 - Résidentiel intégré / Integrated Residential
- ▭ RF - Réserve foncière / Land Reserve
- ▭ C1 - Urbaine centrale / Urban Central

- ▭ C2 - Urbaine de quartier / Urban Neighborhood
- ▭ C3 - Faubourg Victoria
- ▭ C4 - Porte d'entrée régionale / Regional Gateway
- ▭ I1 - Vitrine industrielle mixte / Mixed Industrial Showcase
- ▭ I2 - Parc industriel Edmundston-Nord / Edmundston Nord Industrial Park
- ▭ I3 - Industrie lourde / Heavy Industrial
- ▭ I4 - Environnement et extraction / Environment and Extraction

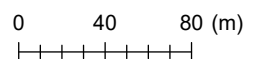
- ▭ RUA - Rurale / Rural
- ▭ RUB - Nouvelle ruralité / New rurality
- ▭ CONS - Conservation
- ▭ GI - Grandes institutions / Large Institutions
- ▭ TRE - Équipements récréatifs / Recreational Equipments
- ▭ AA - Activités aéroportuaires / Airport activities
- ▭ Étendue d'eau / Waterbody
- ▭ Emprise de route / Road right-of-way
- ▭ Autre / Other

NID/PID: 35253574 Rue Aqueduc Street

Zone I1 - Vitrine industrielle mixte / Mixed Industrial Showcase

Edmundston
Services administratifs - Administrative Services
7, chemin Canada Road
Edmundston, NB
E3V 1T7

Scale/Échelle 1:3,500





RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

SUJET : 29 – FERMETURE SAISONNIÈRE DE LA RUE COURT

DATE : 18 mars 2025

SOMMAIRE

Compte tenu du succès de l'aménagement de la rue Court en espace public l'an dernier, qu'il était prévu de fermer la rue à plusieurs reprises pour des événements dont le Marché centre-ville, le Festival de Jazz et Blues, le Festival Royal et les mercredis musicaux, il est recommandé de fermer de façon saisonnière et permanente la rue Court (entre le chemin Canada et la rue Hill) du dernier vendredi de juin au premier mardi de septembre de chaque année.

Un groupe de travail prépare la programmation et le plan d'aménagement de la Terrasse Court Terrace; ceux-ci seront présentés lors de la réunion ordinaire publique de mai.

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 29R2024-01

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION, LE
STATIONNEMENT ET L'UTILISATION DES RUES
D'EDMUNDSTON**

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 113 de la *Loi sur les véhicules à moteur*, L.R.N.-B. 1973, c.M-17 et ses modifications et les alinéas 10(1)o) et 10(1)p) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, ch.18 et ses modifications, le conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

1 L'alinéa suivant est ajouté à l'article 1. Interdiction

Nulle personne ne peut :

- i) conduire un véhicule à moteur sur la rue Court, entre le chemin Canada et la rue Hill, du dernier vendredi de juin au premier mardi de septembre de chaque année, à l'exception des véhicules d'urgence et autres véhicules nécessaires aux opérations municipales.

PREMIÈRE LECTURE (en entier) : 18 mars 2025
DEUXIÈME LECTURE (par titres) : 15 avril 2025
TROISIÈME LECTURE (par titres)
ET ADOPTION : 15 avril 2025

Éric Marquis, Maire / Mayor

Marc Michaud, Greffier municipal / Municipal Clerk

MUNICIPAL BY-LAW NO. 29R2024-01

**BY-LAW AMENDING THE BY-LAW RELATING
TO THE REGULATION OF TRAFFIC, PARKING
AND THE USE OF STREETS IN EDMUNDSTON**

Be it enacted by the municipal council of Edmundston under the authority vested in it by section 113 of the *Motor Vehicle Act*, R.S.N.B. 1973, c.M-17 and amendments thereto and by paragraphs 10(1)(o) and 10(1)(p) of the *Local Governance Act* R.S.N.B. 2017, c. 18 and amendments thereto:

1. The following paragraph is added to section 1. Prohibitions

No person shall:

- i) drive a motor vehicle on Court Street, between Canada Road and Hill Street, from the last Friday of June until the first Tuesday of September of every year, except for emergency vehicles and other motor vehicles necessary for municipal operations

FIRST READING (in its entirety): March 18, 2025
SECOND READING (by titles): April 15, 2025
THIRD READING (by titles)
AND ADOPTION: April 15, 2025



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

SUJET : 5-Y – FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE LABEL

DATE : 18 mars 2025

Sommaire

Une partie de la rue a été transférée à la municipalité comme rue future et n'est pas développée. Elle est à l'intérieur de terrains bornant la rue Laboissonnière qui seront rendus disponibles dans une prochaine phase d'appels à projets de logements. Il n'y a pas d'infrastructure sur ce terrain. Il est recommandé d'annuler la rue future pour la rendre disponible avec l'ensemble des autres terrains voisins et permettre un projet important.

Un arrêté est nécessaire pour annuler cette partie de rue future.

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 5-Y

**ARRÊTÉ MUNICIPAL D'EDMUNDSTON
PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE
PARTIE DE LA RUE LABEL**

En vertu des pouvoirs conférés par le sous-alinéa 10(1)p)(ii) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, ch. 18 et ses modifications, le Conseil municipal d'Edmundston dument réuni adopte ce qui suit :

1. Une partie de la rue Lebel, à Edmundston, telle qu'elle est identifiée en gras sur l'annexe A est par la présente barrée et fermée à la circulation de véhicule moteur, de façon permanente.
2. Le Service des travaux publics de la municipalité d'Edmundston peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions de l'arrêté.
3. Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption.

Première lecture (en entier) : 18 mars 2025
Deuxième lecture (par titre) : 15 avril 2025
Troisième lecture (par titre)
et adoption : 15 avril 2025

Éric Marquis
Maire / Mayor

Marc Michaud
Greffier municipal / Municipal Clerk

MUNICIPAL BY-LAW NO. 5-Y

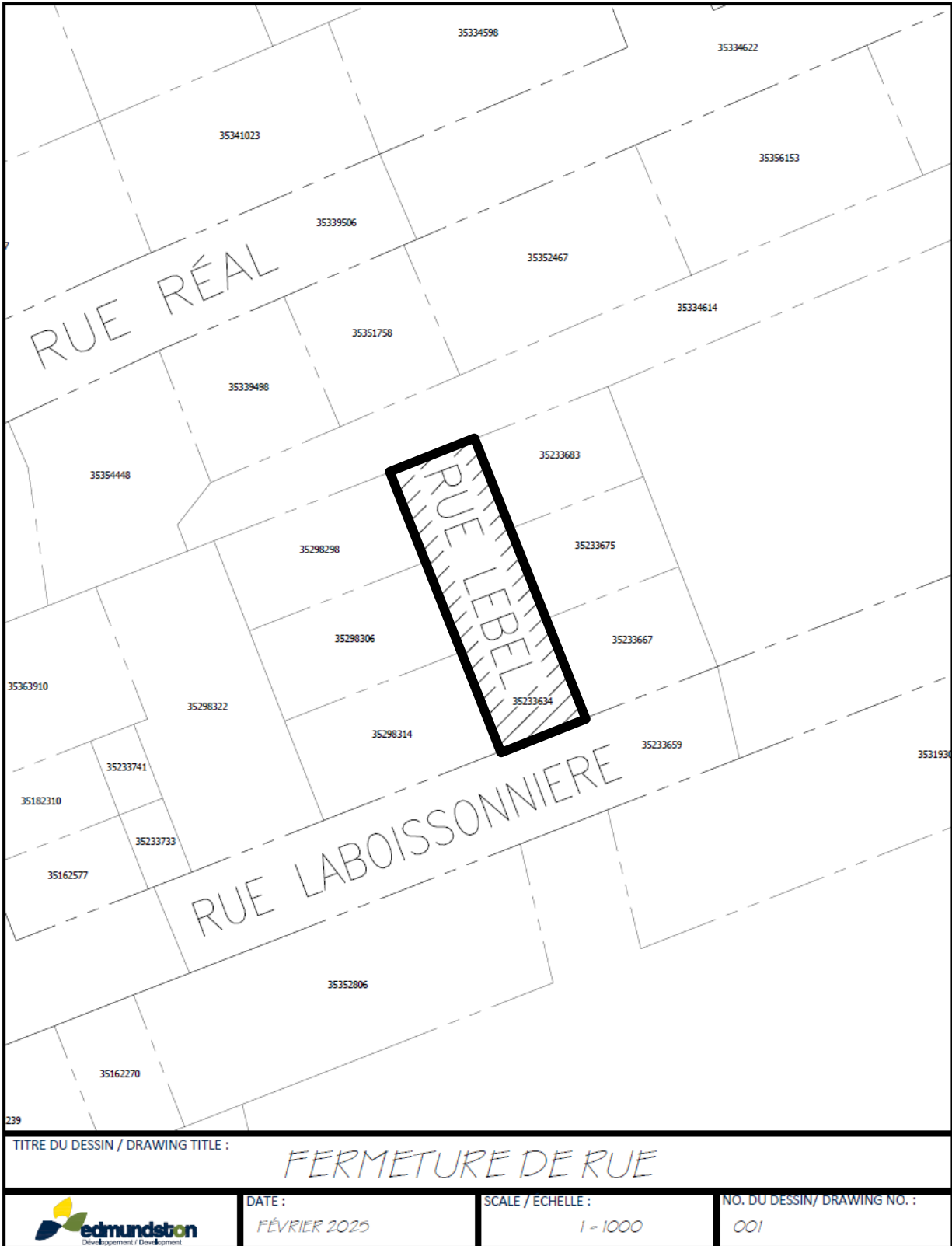
**EDMUNDSTON MUNICIPAL BY-LAW
TO CLOSE A PORTION
OF LABEL STREET**

Pursuant to the powers vested by subparagraph 10(1)p)(ii) of the *Local Governance Act*, R.S.N.B. 2017, c. 18 and its amendments, the Municipal Council of Edmundston duly assembled enacts as follows:

1. A part of Lebel Street, in Edmundston as identified in bold on schedule A, is hereby permanently closed to motor vehicle traffic.
2. The Edmundston Public Works Department can install barriers to provide proper observation of this by-law.
3. This municipal by-law comes into effect upon the date of its adoption.

First reading (in its entirety): March 18, 2025
Second reading (by title): April 15, 2025
Third reading (by title)
and adoption: April 15, 2025

Annexe A / Schedule A





RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ARRÊTÉS MUNICIPAUX

SUJET : 5-Z – FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE CARRIER

DATE : 18 mars 2025

Sommaire

Une résolution a été prise en mai 2023 pour le transfert d'une parcelle sur la rue Carrier pour l'aménagement de deux bâtiments à logements. Le développeur demande une parcelle additionnelle sur l'emprise municipale d'environ 9 000 pieds carrés pour ajouter à la parcelle qu'il a déjà achetée. L'emprise de rue est de 115 pieds, ce qui permettrait le transfert. Le Service des travaux publics a analysé la demande et n'a aucune objection ni aucun enjeu pour les opérations; par contre, les fossés devront être conservés.

Il est recommandé d'accepter la demande, conditionnel à ce que le système de gestion d'eau pluviale en bordure de rue soit conservé et que la parcelle soit vendue au même prix que la précédente.

Un arrêté est nécessaire pour fermer cette partie de rue et permettre le transfert.

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 5-Z

**ARRÊTÉ MUNICIPAL D'EDMUNDSTON
PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE
PARTIE DE LA RUE CARRIER**

En vertu des pouvoirs conférés par le sous-alinéa 10(1)p)(ii) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, ch. 18 et ses modifications, le Conseil municipal d'Edmundston dument réuni adopte ce qui suit :

1. Une partie de la rue Carrier, à Edmundston, telle qu'elle est identifiée comme parcelle 2025-A sur l'annexe A, est par la présente barrée et fermée à la circulation de véhicule moteur, de façon permanente.
2. Le Service des travaux publics de la municipalité d'Edmundston peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions de l'arrêté.
3. Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption.

Première lecture (en entier) : 18 mars 2025
Deuxième lecture (par titre) : 15 avril 2025
Troisième lecture (par titre)
et adoption : 15 avril 2025

Éric Marquis
Maire / Mayor

Marc Michaud
Greffier municipal / Municipal Clerk

MUNICIPAL BY-LAW NO. 5-Z

**EDMUNDSTON MUNICIPAL BY-LAW
TO CLOSE A PORTION
OF CARRIER STREET**

Pursuant to the powers vested by subparagraph 10(1)p)(ii) of the *Local Governance Act*, R.S.N.B. 2017, c. 18 and its amendments, the Municipal Council of Edmundston duly assembled enacts as follows:

1. A part of Carrier Street, in Edmundston, as identified as parcel 2025-A on schedule A, is hereby permanently closed to motor vehicle traffic.
2. The Edmundston Public Works Department can install barriers to provide proper observation of this by-law.
3. This municipal by-law comes into effect upon the date of its adoption.

First reading (in its entirety): March 18, 2025
Second reading (by title): April 15, 2025
Third reading (by title)
and adoption: April 15, 2025

Annexe A / Schedule A

-Notes-

A) Les directions sont estimées et rattachées au système de coordonnées du Nouveau-Brunswick dérivées par l'ajout des repères géodésiques suivants: NAD 83

B) Toutes les distances et / ou estimés furent calculés sous indication contraire.

C) Facteur échelle utilisé pour ce plan: 1:2000

D) Les distances et directions sont arrondies à 0.01m et aux 10° de l'arc le plus près.

E) Les distances sont en mètres sauf indication contraire.

F) Les documents mentionnés sur ce plan sont enregistrés et/ou déposés au bureau d'enregistrement du comté, le dit comté sous indication contraire, étant indiqué dans le titre du plan.

COORDONNÉES DU NORD GRATICULE DU NOUVEAU-BRUNSWICK							
MON	2	2	2	POINT No.	EST	NORD	DESCRIPTION
MON	2	2	2				
MON							
MON							
POINT No.	EST	NORD	DESCRIPTION				
2	2	2					
2	2	2					
2	2	2					
2	2	2					

Plan cadastral No. 53
1:31680

Les valeurs des coordonnées sont basées sur le système de coordonnées planes rectangulaires du Nouveau-Brunswick, étant une projection géométrique adaptée appliquée sur le système de référence NAD83 (CGRS). Les coordonnées sont arrondies de 10 mètres suivants:

- valeurs arrondies pour l'ancien réseau ATS 77
- observations par GPS RTK à partir de ABC/BNAB
- repère NAD83/03

-Notes-

1) La Parcelle 2025-A, est additionnée au bien-fonds d'Edmundston, document 144122225, enregistré le 3 août 2023 enregistré le 12 novembre 1992

2) Ce lotissement est situé dans la municipalité d'Edmundston et provient de la communauté d'Edmundston (Zone # 1).

-Légende-

Les biens-fonds faisant l'objet du présent plan sont délimités ainsi:

- Barne d'arpentage uniforme placée
- Barne d'arpentage uniforme trouée
- Tige de fer ronde trouée
- Tige de fer carré trouée
- Tuyau métallique troué
- Poteau d'arpentage en bois troué
- Repère géodésique du système de coordonnées
- Point de coordonnée calculé
- Repère de coordonnée calculé
- Servitude d'utilité publique
- Culture
- Services Nouveau-Brunswick
- SNB
- Numéro d'identité de la parcelle
- ND
- Calculé
- (c)
- Provenant d'une source autre que les mesures de l'arpenteur
- (d)
- Mesuré
- (m)
- Ligne médiane
- E
- Monument
- MON
- Poteau d'utilité publique
- U
- Arbres
- Ar
- Mètres carrés
- m.ca
- Hectares
- ha
- Bouche d'incendie
- B
- Regard d'inspection
- R

EDMUNDSTON
(TITRE FONCIER)
DOCUMENT 144122225
ENREGISTRÉ LE 3 AOUT 2023
N° 10140981

REPRÉSENTE LE PLAN PAR LEIN LEVÉ, ARRÊTÉ EN DATE DE DÉCEMBRE 1994

608128 N.B. INC.
(TITRE FONCIER)
DOCUMENT 2042191
ENREGISTRÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019
N° 30262493

PARCELLE 2025-A
SURFACE: 0.332em.ca
N° 16.362
277° 02' 50"

RUE CARRIER
PLAN DRESSÉ LE 16/11/2024

CHEMIN DU POUVOIR

EVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN D'EDMUNDSTON
(TITRE FONCIER)
DOCUMENT 2011453
ENREGISTRÉ LE 27 DÉCEMBRE 2009
N° 10111992
PLAN DRESSÉ LE 16/11/2024
N° 30115510

LOT 2003-02

PRELIMINAIRE
26 février 2025

A.N.B.L.S.
No. 000000
A.A.G.N.B.

SCEAU DU SERVICE D'URBANISME MUNICIPAL

SCEAU D'ENREGISTREMENT

CERTIFICAT DU PROPRIÉTAIRE

Je, par la présente, certifie que je suis le propriétaire de la parcelle énoncée ci-dessus, et que je donne l'assentement à ce plan.

EDMUNDSTON (MARC MARQUE, MARIÉ)

EDMUNDSTON (MARC MICHAUD, SÉCRÉTAIRE)

Date du Lotissement: _____

CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Je, _____
PIERRE -M. PICARD, A.G.N.B. No.330

d'Edmundston N.B., Arpenteur-Géomètre du N.B., certifie par la présente que ce plan d'arpentage est exact et que je lui donne l'assentement des exigences de la loi sur l'arpentage.

En DATE DU: _____

ARPENTEURS DU NORD LTÉE

C.P. 504 218 RUE ST-FRANÇOIS
EDMUNDSTON N.B. E3V-1G1
TEL: 506-739-8831
TELECOPIEUR: 739-5016

NORTHERN SURVEYORS LTD

PROJET:

PLAN DE LOTISSEMENT
Lotissement de Edmundston

Échelle: 1:500

Dessiné Par: VÉRITÉ Par: P.J.-M. Picard
Dessiné le: 26 février 2025
Travail complété sur le terrain le: OUI
Projet No: A21-030
Plan No: 001

Dossier : LÉGISLATIF**SUJET : POLITIQUE 38 – PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS****DATE : 18 mars 2025****DÉTAILS DU DOSSIER**

Les propositions d'investissements en immobilisations proviennent de plusieurs sources :

- les priorités et initiatives du conseil municipal;
- les priorités des différents services municipaux;
- les demandes des citoyennes et citoyens;
- le plan stratégique de la municipalité;
- ainsi que les recommandations issues du plan de gestion des actifs.

Ces propositions regroupent généralement des améliorations de services, des éléments soutenant la croissance et le développement, des projets visant à améliorer la qualité de vie et des réinvestissements dans les actifs existants.

Le conseil municipal et le personnel ont élaboré une politique de priorisation des investissements en immobilisations afin de définir un cadre et des critères pour la sélection des projets à Edmundston. Cette politique respecte le plan stratégique et assure un financement adéquat, en lien avec le plan décennal des investissements et le plan de gestion des actifs et n'est pas très différent de ce que la municipalité faisait dans le passé.

La priorisation des investissements se fera de manière que :

- les investissements soient conformes aux exigences légales, réglementaires ou judiciaires des différents paliers gouvernementaux;
- les investissements améliorent la sureté et la sécurité des actifs en général;
- les investissements visent à améliorer le fonctionnement des installations, infrastructures ou services existants par rapport à des actifs similaires ou qu'elle présente un risque pour les citoyennes et citoyens et/ou les employées et employés;
- les investissements démontrent une augmentation de la capacité de la municipalité à soutenir la croissance et à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens et;
- finalement, les investissements augmentent l'efficacité dans la livraison des services et/ou apportent des économies de coûts.

Cette politique fournira des directives claires à la municipalité pour identifier et prioriser ses besoins, tant en matière de gestion des actifs existants que de nouveaux investissements en immobilisations. Elle répondra à la volonté du conseil municipal de maintenir et, lorsque possible, d'améliorer la santé financière de la municipalité, tout en permettant des investissements durables et une saine gestion des fonds.

PROPOSITION

Je propose que la politique administrative no 38, intitulée « Priorisation des investissements en immobilisations », soit adoptée.

Proposée par :

Appuyée de :

Politique administrative <i>Administrative policy</i>	No 38
Priorisation des investissements en immobilisation <i>Capital investment prioritization</i>	Résolution no : 2025 – *** Adoptée le : *** 2025 <i>Resolution No.: 2025 – ***</i> <i>Adopted on: *** , 2025</i>

<p>1 BUT</p> <p>Cette politique vise à établir un cadre pour prioriser les projets et investissements en immobilisations dans le plan décennal des projets d'immobilisations de la municipalité d'Edmundston, en tenant compte du plan financier à long terme et de ses mises à jour.</p> <p>2 ÉTENDUE</p> <p>Le conseil municipal et le personnel municipal appliqueront la politique établie pour relever les défis liés aux immobilisations municipales, tout en assurant un équilibre entre la création de nouvelles infrastructures et l'entretien ou la mise à niveau des infrastructures existantes.</p> <p>3 OBJECTIF</p> <p>Adopter une approche structurée pour prioriser les investissements en immobilisations, en tenant compte du plan financier à long terme afin d'assurer une gestion efficace des ressources et une planification adaptée aux besoins et à la capacité de la municipalité.</p> <p>4 DÉFINITIONS</p> <p>« Équipe de direction » comprend le directeur général ou la directrice générale, le trésorier ou la trésorière et le directeur ou la directrice aux opérations. (<i>Management team</i>)</p> <p>« Immobilisations » désigne les biens destinés à servir de façon durable les activités de la municipalité. (<i>Capital investments</i>)</p> <p>« Plan des investissements en immobilisations » désigne le plan annuel des projets d'investissements en immobilisation pour chacun des trois fonds (général, approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées, production d'électricité). (<i>Capital investment plan</i>)</p> <p>5 AVANTAGES D'UNE POLITIQUE DE PRIORISATION</p> <p>a) Promouvoir une bonne gestion des</p>	<p>1 PURPOSE</p> <p>The purpose of this policy is to establish a framework for prioritizing capital projects and investments in the municipality of Edmundston's ten-year capital projects plan, considering the long-term financial plan and its updates.</p> <p>2 SCOPE</p> <p>The municipal council and staff will apply the established policy to address municipal asset challenges, while ensuring a balance between the creation of new infrastructures and the maintenance or upgrading of existing infrastructures.</p> <p>3 OBJECTIVE</p> <p>To adopt a structured approach to prioritizing capital investments, considering the long-term financial plan to ensure effective management of resources and planning adapted to the municipality's needs and capacity.</p> <p>4 DEFINITIONS</p> <p>“Capital investments” means assets intended to serve the municipality's activities on a long-term basis. (<i>Immobilisations</i>)</p> <p>“Capital investment plan” designates the annual plan of capital investment projects for each of the three funds (general, water and wastewater disposal, generation facility). (<i>Plan des investissements en immobilisations</i>)</p> <p>“Management team” includes the chief administrative officer, the treasurer, and the operations director. (<i>Équipe de direction</i>)</p> <p>5 BENEFITS OF A PRIORITIZATION POLICY</p> <p>a) To promote sound capital investment management where investments are required to</p>
---	--

immobilisations là où des investissements sont nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de base des citoyens et citoyennes.

- b) Maximiser le potentiel économique et l'attractivité de la municipalité par des investissements en immobilisation soigneusement planifiés.
- c) Réduire les coûts d'exploitation et éviter des coûts de remplacement plus élevés et des défaillances imprévues par une gestion prudente des installations et des investissements.
- d) Améliorer la planification financière et contrôler la dette de la municipalité.
- e) Atteindre les seuils ciblés par une gestion efficace des investissements aux actifs existants.

6 RESPONSABILITÉS

- a) Le **conseil municipal** est responsable :
 - (i) de l'approbation du plan stratégique qui établit les priorités de la municipalité et fournit une orientation stratégique de haut niveau pour la planification et l'élaboration du plan annuel et du plan décennal des investissements en immobilisations;
 - (ii) d'approuver la répartition des investissements qui se retrouve à l'annexe A. La répartition est établie en fonction des besoins présents et futurs basés sur la moyenne historique, les conditions et les réserves des actifs existants;
 - (iii) d'approuver, mettre à jour, modifier ou annuler la politique, lorsqu'il est jugé nécessaire.
- b) Les **directeurs ou directrices** :
 - (i) tiennent compte du plan stratégique, de l'orientation établie par l'équipe de direction et du plan de gestion des actifs;
 - (ii) soumettent des propositions qui tiennent compte des mises à jour et prévisions des investissements à prioriser dans leur service;
 - (iii) s'assurent d'inclure pour chaque investissement non récurrent une description, une date prévue ou un calendrier de travail, le coût total et la personne attribué (service) (voir formulaire interne – Demande de projet d'investissement).
- c) Le **secteur des finances**, principalement le coordonnateur ou la coordonnatrice aux projets d'investissement :
 - (i) surveille continuellement les progrès pendant la préparation des budgets d'investissements et des projets en cours d'année;
 - (ii) s'assure que les stratégies proposées dans les plans d'investissements en immobilisations suivent les recommandations de l'exercice de planification à long terme avec les sources de financement correspondantes selon la capacité fiscale décrite au point 9, le

ensure the basic health and safety of citizens.

- b) To maximize the municipality's economic potential and attractiveness through carefully planned capital investments.
- c) To reduce operating costs and to avoid higher replacement costs and unforeseen failures through careful management of facilities and investments.
- d) To improve financial planning and to control municipal debt.
- e) To reach target thresholds through effective management of investments in existing assets.

6 RESPONSIBILITIES

- a) The **municipal council** is responsible for:
 - (i) approving the strategic plan, which establishes the municipality's priorities and provides high-level strategic direction for the planning and development of the annual and ten-year capital investment plans;
 - (ii) approving the investment allocation shown in schedule A. The allocation is based on present and future needs, taking into account the historical average, conditions and reserves of existing assets;
 - (iii) approving, updating, modifying, or cancelling the policy, when deemed necessary.
- b) **Directors**:
 - (i) take into account the strategic plan, the direction set by the management team and the asset management plan;
 - (ii) submit proposals that take into account updates and forecasts of investments to be prioritized in their departments;
 - (iii) must include, for each non-recurring investment, a description, an expected date or work schedule, the total cost, and the person responsible (department) (see internal form – Investment project request).
- c) The **Finance sector**, mainly the investment projects coordinator:
 - (i) continuously monitors progress during the preparation of capital budgets and yearly projects;
 - (ii) ensures that the strategies proposed in the capital investment plans follow the recommendations of the long-term planning exercise, with the corresponding sources of funding based on the fiscal capacity described in item 9, funding from other parties (federal or provincial government or other support agencies, as well as funding commitments already provided for specific

<p>financement d'autres partis (gouvernement fédéral ou provincial ou autres organismes de soutien ainsi que les engagements de financement déjà fournis pour des projets d'immobilisations particuliers).</p> <p>d) L'équipe de direction, en collaboration avec le coordonnateur ou la coordonnatrice des projets d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) s'assure de la légitimité du processus de planification; (ii) classe les différentes demandes et établit l'ordre de priorité en fonction des contraintes financières, des priorités organisationnelles (selon les critères du point 7 et par catégorie d'actifs; (iii) soumet une proposition au conseil municipal. <p>e) À la fin du processus, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) approuve les plans d'investissements en immobilisations au cours du processus budgétaire pour l'année suivante. 	<p>capital projects).</p> <p>d) The management team, in collaboration with the investment projects coordinator:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) ensures the legitimacy of the planning process; (ii) ranks the various requests and prioritizes them according to financial constraints, organizational priorities (based on the criteria in item 7) and asset category. (iii) submits a proposal to the municipal council. <p>e) At the end of the process, the municipal council:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) approves the capital investment plans as part of the budget process for the following year.
<p>7 ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATION</p>	<p>7 EVALUATION OF CAPITAL INVESTMENTS</p>
<p>Les propositions d'investissements en immobilisations proviennent de diverses sources, y compris les priorités du conseil municipal, les initiatives proposées par le conseil municipal, les priorités des services, les demandes des citoyens et citoyennes, le plan stratégique de la municipalité et les recommandations du plan de gestion des actifs.</p>	<p>Capital investment proposals come from a variety of sources, including municipal council priorities, municipal council initiatives, department priorities, citizen requests, the municipal strategic plan, and asset management plan recommendations.</p>
<p>Ces propositions sont généralement un mélange d'améliorations de services, de programmes et d'actifs existants, d'éléments à l'appui de la croissance et du développement et/ou de projets qui améliorent la qualité de vie.</p>	<p>These proposals are generally a mix of improvements to existing services, programs and assets, elements that support growth and development, and/or projects that enhance quality of life.</p>
<p>(1) Priorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les couts sont ventilés par fonds d'immobilisation. (ex. : refaire la tuyauterie pour l'eau et l'égout engendra le resurfaçage des rues et vice versa). b) Le comité de gestion des actifs établit des critères pour déterminer l'ordre de priorité par fonds d'immobilisations au cours de la préparation du plan décennal des travaux d'immobilisations et de l'examen annuel des priorités en matière d'immobilisations, c) Les cinq critères suivants, par ordre d'importance, s'appliquent à l'évaluation de toutes les acquisitions en immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> (i) exigences légales; (ii) sûreté et sécurité; (iii) amélioration essentielle (actifs existants seulement); 	<p>(1) Prioritization</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Costs are broken down by capital fund. (e.g.: resurfacing water and sewer pipes will require resurfacing streets, and vice versa). b) The Asset Management Committee establishes criteria for prioritization by capital fund during the preparation of the ten-year capital works plan and the annual review of capital priorities. c) The following five criteria, in order of importance, apply to the valuation of all capital asset acquisitions: <ul style="list-style-type: none"> (i) legal requirements; (ii) safety and security; (iii) essential improvements (existing assets only); (iv) sustainable and prosperous growth; (v) efficiency improvement. <p>Investments will be recommended by funds and categories.</p>

- (iv) croissance durable et prospère;
- (v) amélioration de l'efficacité.

Les investissements seront recommandés par fonds et catégories.

(2) Exigences légales

- a) Les immobilisations sont conformes aux exigences légales, réglementaires ou judiciaires énoncées par les différents paliers gouvernementaux.
- b) Les immobilisations peuvent être nécessaires à la suite de règlements contraignants avec d'autres organismes gouvernementaux pour répondre aux codes, aux ordonnances ou aux questions environnementales ou de santé et de sécurité en vigueur.

(3) Sureté et sécurité

- a) Les investissements améliorent la sureté et la sécurité des bâtiments municipaux, des rues, des citoyens, des citoyennes et du personnel.

(4) Amélioration essentielle (actifs existants seulement)

- a) Les immobilisations améliorent et maintiennent le fonctionnement des installations, des infrastructures et des services existants. Ce critère évalue si une infrastructure ou une installation s'est détériorée et doit être améliorée par rapport à l'état général d'infrastructures ou d'installations similaires et apporte un certain risque au bon fonctionnement aux citoyens, citoyennes et/ou au personnel. Le risque associé aux actifs est évalué de la méthode suivante :
 - (i) Risque = la probabilité d'une défaillance (PoF) x la conséquence d'une défaillance (CoF).
- b) La probabilité d'une défaillance est étroitement liée avec la condition de l'actif, qui est déterminée par des procédures d'inspections qui attribuent une cote de 1 à 5 et qui respecte des standards utilisés en gestion des actifs.
- c) La conséquence d'une défaillance est déterminée par une matrice d'évaluation de l'impact selon diverses variables; le résultat est une cote de 1 à 5. Plus le chiffre du risque est élevé, plus il devrait être priorisé pour un investissement en immobilisation.

(5) Croissance durable et prospère

- a) Les investissements en immobilisations démontrent une augmentation de la capacité de la municipalité à soutenir la croissance et à maintenir et améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes.
- b) Les investissements en immobilisations génèrent

(2) Legal requirements

- a) Capital assets comply with the legal, regulatory, or judicial requirements set forth by the various levels of government.
- b) Capital expenditures may be required because of binding settlements with other government agencies to meet applicable codes, orders, and current environmental or health and safety issues.

(3) Safety and security

- a) Investments improve the safety and security of municipal buildings, streets, citizens and staff.

(4) Essential improvements (existing assets only)

- a) Capital investments improve and maintain the operation of existing facilities, infrastructure, and services. This criterion assesses whether infrastructure or facility has deteriorated and needs to be improved in relation to the general condition of similar infrastructure or facilities and poses a certain risk to the proper functioning of citizens and/or staff. Asset risk is assessed using the following method:
 - (i) Risk = probability of failure (PoF) x consequence of failure (CoF).
- b) The probability of failure is closely linked to the condition of the asset, which is determined by inspection procedures that assign a rating from 1 to 5 and comply with standards used in asset management.
- c) The consequence of failure is determined by an impact assessment matrix based on various variables; the result is a rating from 1 to 5. The higher the risk figure, the higher the priority for capital investment.

(5) Sustainable and prosperous growth

- a) Capital investments demonstrate an increase in the municipality's capacity to support growth and maintain and improve the quality of life of its citizens.
- b) Capital investments generate additional revenues for the municipality or a reduction in expenses.
- c) When deemed necessary by the investment project coordinator, a return on investment (ROI) analysis must be performed as follows:

$$\text{ROI} = \frac{\text{Net return}}{\text{Cost of investment}}$$

- d) When evaluating each investment, it is essential to consider the impact on future operating budgets. This includes annual and ongoing operating costs, such as provincial property taxes on the municipal assets concerned, as well as sources of funding to cover these costs.

<p>des revenus supplémentaires pour la municipalité ou une réduction des dépenses.</p> <p>c) Lorsqu'il est jugé nécessaire par le coordonnateur ou la coordonnatrice des projets d'investissement, une analyse de retour sur investissement (ROI) doit être exécutée de la façon suivante :</p> $\text{ROI} = \frac{\text{Revenus additionnels et/ou impact sur dépenses}}{\$ \text{ de l'investissement}}$ <p>d) Lors de l'évaluation de chaque investissement, il est essentiel de tenir compte de l'impact sur les budgets de fonctionnement futurs. Cela inclut les coûts de fonctionnement annuels et permanents, tels que les impôts fonciers provinciaux sur les actifs municipaux concernés, ainsi que les sources de financement pour couvrir ces coûts.</p> <p>e) La municipalité saisit les occasions financières externes pour différents investissements lorsqu'il est possible.</p> <p>(6) Amélioration de l'efficacité</p> <p>a) Les immobilisations augmentent l'efficacité dans la livraison des services et/ou apportent des économies de coûts pour la municipalité.</p> <p>8 DÉTERMINATION DU COUT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATION</p> <p>L'étendue complète des coûts de l'investissement doit être déterminée lors de l'élaboration du plan décennal des projets d'investissements en immobilisations.</p> <p>(1) Les coûts suivants doivent être considérés :</p> <p>a) La portée et le calendrier doivent être bien définis aux premières étapes du processus de planification.</p> <p>b) Pour les investissements prévus au-delà de la première année du plan décennal d'investissements en immobilisation, les projections de coûts sont rajustées en fonction de l'inflation prévue dans l'indice des prix à la consommation (IPC) ou d'autres facteurs de coût.</p> <p>c) Une estimation claire de tous les principaux éléments requis pour mettre en œuvre un projet d'investissement en immobilisation, y compris les besoins d'acquisition de terrains, la conception, la construction, la contingence, le coût d'après construction, ainsi que les frais juridiques et d'évaluation.</p>	<p>e) The municipality seizes external financial opportunities for various investments whenever possible.</p> <p>(6) Efficiency improvement</p> <p>a) Capital investments increase efficiency in service delivery and/or bring cost savings for the municipality.</p> <p>8 DETERMINING THE COST OF CAPITAL INVESTMENTS</p> <p>The full extent of investment costs must be determined when drawing up the ten-year plan for capital investment projects.</p> <p>(1) The following costs must be considered:</p> <p>a) Scope and timetable must be well defined in the early stages of the planning process.</p> <p>b) For investments planned beyond the first year of the ten-year capital investment plan, cost projections are adjusted for inflation, according to the Consumer Price Index (CPI) or other cost factors.</p> <p>c) A clear estimate of all major elements required to implement a capital investment project, including land acquisition requirements, design, construction, contingency, post-construction costs, and legal and appraisal fees.</p>
--	--

9 CAPACITÉ FISCALE

La Municipalité reconnaît l'importance d'établir une approche de financement viable pour établir l'ordre de priorité des investissements décrits dans le plan décennal des investissements en immobilisations. Ce dernier suivra les recommandations de l'exercice de planification financière à long terme qui établit le seuil abordable de la dette de la municipalité.

(1) Stratégies de financement

- a) Les stratégies de financement doivent s'harmoniser avec les exigences prévues des investissements tout en maintenant la santé financière de l'organisation. Par conséquent, la Municipalité doit :
- (i) prévoir les tendances en matière de sources de financement, y compris leur lien avec le plan décennal des investissements en immobilisations;
 - (ii) préparer des projections des flux de trésorerie du montant et du moment approprié de financer ces investissements;
 - (iii) assurer la fiabilité et la stabilité des sources de financement identifiées;
 - (iv) évaluer la stratégie de financement, y compris l'incidence sur les ratios d'endettement et le taux de taxation;
 - (v) établir une projection de la dette nette sur une base annuelle du plan décennal des investissements en immobilisation;
 - (vi) reconnaître et planifier en conséquence les investissements à faire selon les capacités financières, humaines et matérielles.

(2) Financement des investissements

- a) Les principes directeurs liés au financement des projets d'immobilisations sont les suivants :
- (i) le financement de fonds par exemple le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), la Société de développement régional (SDR) ou des dons doivent être utilisés avant le budget de fonctionnement et l'endettement;
 - (ii) le financement provenant du budget de fonctionnement doit être utilisé avant l'endettement et utilisé dans l'année où il est approuvé;
 - (iii) les limites de la dette doivent être gérées en fonction de la capacité fiscale, comme il est souligné aux points (i) et (ii);
 - (iv) les fonds de réserve peuvent être utilisés comme source de financement en suivant les lignes directrices sur la gestion des fonds de réserve.

9 FISCAL CAPACITY

The Municipality recognizes the importance of establishing a viable financing approach to prioritize the investments described in the ten-year capital investment plan. The latter will follow the recommendations of the long-term financial planning exercise, which establishes the municipality's affordable debt threshold.

(1) Financing strategies

- a) Financing strategies must harmonize with anticipated investment requirements while maintaining the organization's financial health. Consequently, the Municipality must:
- (i) forecast trends in financing sources, including their link to the ten-year capital investment plan;
 - (ii) prepare cash flow projections of the amount and timing appropriate to finance these investments;
 - (iii) ensure the reliability and stability of identified sources of financing;
 - (iv) assess the financing strategy, including the impact on debt ratios and tax rates;
 - (v) establish a net debt projection on an annual basis for the ten-year capital investment plan;
 - (vi) recognize and plan accordingly the investments to be made according to financial, human and material capacities.

(2) Investment financing

- a) The guiding principles for financing capital projects are as follows:
- (i) funding from funds such as the Canada Community-Building Fund (CCBF), Regional Development Corporation (RDC) or donations must be used before the operating budget and indebtedness;
 - (ii) funding from the operating budget must be used before indebtedness and used in the year it is approved;
 - (iii) debt limits must be managed in line with fiscal capacity, as outlined in items (i) and (ii);
 - (iv) reserve funds may be used as a source of financing in accordance with reserve fund management guidelines.

10 RENOUVÈLEMENT DES ACTIFS EXISTANTS

La proportion du renouvellement des actifs existants devrait être gérée conformément à la politique sur la gestion des actifs et en fonction du financement disponible. Toute nouveauté sera approuvée par le conseil municipal.

11 RAPPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les rapports périodiques sur les plans d'immobilisations sont fournis à l'équipe de direction et au conseil municipal.

(1) Pour les investissements annuels, le Conseil municipal adopte ce qui suit :

- a) plan annuel des investissements en immobilisations et les sources de financement;
- b) plan décennal des investissements en immobilisations;
- c) plan quinquennal du programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales.

(2) Directives sur les changements d'orientation et différences budgétaires

- a) Tout changement majeur d'orientation d'un investissement en immobilisation doit être autorisé par le conseil municipal.
- b) Lorsqu'un investissement dépasse le budget et que la portée du projet n'a pas changé, il incombe au service responsable de financer ce dépassement par des économies ou une réduction de la portée d'un autre investissement à l'intérieur de son service. Le conseil municipal alloue une certaine flexibilité au coordonnateur ou à la coordonnatrice des projets d'investissements pour balancer les investissements selon les enveloppes budgétaires disponibles par service.
- c) Sur approbation du conseil municipal, les budgets inutilisés suivant le point b) seront ajoutés au budget d'immobilisations de l'exercice pour un autre investissement, ajoutés aux investissements en immobilisation de l'année suivante ou ajoutés aux réserves fiscales pour faciliter le financement des années à venir ou réduire les autorisations d'emprunts.

(3) Investissement urgent ou imprévu ou occasion extraordinaire

Des investissements urgents ou imprévus peuvent survenir. Ceci nécessite une réévaluation des investissements en immobilisations en cours. Les investissements non prévus ne doivent pas augmenter les dépenses en immobilisations approuvées, mais n'entraîner qu'une redistribution des fonds approuvés (applicable aux situations exceptionnelles). Pour qu'un investissement imprévu soit considéré par rapport à un

10 RENEWAL OF EXISTING ASSETS

The proportion of the renewal of existing assets should be managed in accordance with the asset administrative policy and available funding. Any new developments will be approved by the municipal council.

11 REPORTS TO THE MUNICIPAL COUNCIL

Periodic reports on capital investment plans are provided to the management team and the municipal council.

(1) For annual investments, the Municipal Council adopts the following:

- a) annual capital investment plans and sources of financing;
- b) ten-year capital investment plan;
- c) five-year plan for the Provincial-Municipal Highway Partnership Program

(2) Directives on changes of direction and budget differences

- a) Any major change in the direction of a capital investment must be authorized by the municipal council.
- b) When an investment exceeds the budget and the scope of the project has not changed, it is the responsibility of the department responsible to finance this overrun through savings or a reduction in the scope of another investment within its department. The municipal council allows the investment project coordinator a certain degree of flexibility in balancing investments within the budget envelope available for each department.
- c) Upon approval by the municipal council, unused budgets as per item b) will be added to the current year's capital budget for another investment, added to the following year's capital investments or added to tax reserves to facilitate financing for future years or reduce borrowing authorizations.

(3) Urgent or unforeseen investment or extraordinary opportunity

Urgent or unforeseen investments may arise. This requires a re-evaluation of ongoing capital investments. Unplanned investments should not increase approved capital expenditure, but only result in a redistribution of approved funds (applicable to exceptional situations). For an unplanned investment to be considered in relation to an existing approved capital investment, it must meet the selection criteria in item 6. The reallocation must be adopted by the municipal council, and the funding sources must satisfy paragraph (2) of item 8.

investissement en immobilisations approuvé existant, il doit satisfaire aux critères de sélection du point 6. La réaffectation doit être adoptée par le conseil municipal et les sources de financement doivent satisfaire au paragraphe (2) du point 8.

12 OUTILS ET DOCUMENTS CONNEXES

Cette politique doit être lue et appliquée conjointement avec, mais sans s'y limiter, les outils et documents suivants :

- (1) Formulaire interne : Demande de projet d'investissement
- (2) Politique administrative 31R2022 : Gestion des actifs municipaux, et ses modifications
- (3) Ligne directrice administrative : Comptabilisation et amortissement des actifs
- (4) Ligne directrice administrative : Gestion des fonds de réserve
- (5) Plan annuel des investissements en immobilisations
- (6) Plan décennal des investissements en immobilisations
- (7) Plan quinquennal du programme de partenariat des routes provinciales-municipales
- (8) Plan stratégique en vigueur

13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.

12 RELATED TOOLS AND DOCUMENTS

This policy must be read and applied in conjunction with, but not limited to, the following tools and documents:

- (1) Internal form: Investment project request
- (2) Administrative policy 31R2022: Municipal Asset Management, and its amendments
- (3) Administrative guideline: Asset recognition and depreciation
- (4) Administrative guideline: Management of reserve funds
- (5) Annual capital investment plan
- (6) Ten-year capital investment plan
- (7) Five-year plan for the Provincial-Municipal Highway Partnership Program
- (8) Strategic plan in force

13 EFFECTIVE DATE

This policy comes into force on the day of its adoption

Eric Marquis, Maire / Mayor

Marc Michaud, Greffier / Clerk

Note : En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le français a préséance.

Note: In the event of a discrepancy between the French and English texts, the French text takes precedence.

ANNEXE A
Priorisation en investissement

SCHEDULE A
Investment prioritization

<p>A – Investissements aux actifs existants (85 % à 90 %)</p> <p>B – Nouveautés (jusqu’à un maximum de 10 % à 15 %)</p> <p>Répartition de l’enveloppe d’investissements ciblés par catégorie (moyenne historique, condition 5 et réserve pour le renouvellement des actifs existants (Rapport sur la gestion des actifs d’Edmundston)).</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Distribution</th> <th>Catégorie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><u>Fonds général</u></td> </tr> <tr> <td>35 % à 38 %</td> <td>Rues</td> </tr> <tr> <td>33 % à 35 %</td> <td>Bâtiments</td> </tr> <tr> <td>12 % à 14 %</td> <td>Véhicules</td> </tr> <tr> <td>5 % à 7 %</td> <td>Pluvial</td> </tr> <tr> <td>4 % à 6 %</td> <td>Informatique</td> </tr> <tr> <td>3 % à 4 %</td> <td>Espaces verts</td> </tr> <tr> <td>1 % à 2 %</td> <td>Équipements</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Fonds des services d’approvisionnement en eau et d’évacuation des eaux usées</u></td> </tr> <tr> <td>50 % à 75 %</td> <td>Eau</td> </tr> <tr> <td>25 % à 50 %</td> <td>Égouts</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Fonds de production d’électricité</u></td> </tr> <tr> <td>30 % à 70 %</td> <td>Énergie – Distribution</td> </tr> <tr> <td>30 % à 70 %</td> <td>Énergie – Génération</td> </tr> </tbody> </table> <p>Autres critères à considérer :</p> <ol style="list-style-type: none"> Priorisation des subventions gouvernementales et dons Atteinte des objectifs du plan stratégique et autres plans de la municipalité Impact des travaux sur les autres fonds Impact sur les budgets de fonctionnement Capacité des ressources à exécuter les travaux 	Distribution	Catégorie	<u>Fonds général</u>		35 % à 38 %	Rues	33 % à 35 %	Bâtiments	12 % à 14 %	Véhicules	5 % à 7 %	Pluvial	4 % à 6 %	Informatique	3 % à 4 %	Espaces verts	1 % à 2 %	Équipements	<u>Fonds des services d’approvisionnement en eau et d’évacuation des eaux usées</u>		50 % à 75 %	Eau	25 % à 50 %	Égouts	<u>Fonds de production d’électricité</u>		30 % à 70 %	Énergie – Distribution	30 % à 70 %	Énergie – Génération	<p>A – Investment in existing assets (85% to 90%)</p> <p>B – New assets (up to a maximum of 10% to 15%)</p> <p>Distribution of targeted investments budgeted by category (historical average, condition 5 and recapitalization reserve (Asset management report – City of Edmundston)).</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Distribution</th> <th>Category</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"><u>General fund</u></td> </tr> <tr> <td>35% to 38%</td> <td>Roads</td> </tr> <tr> <td>33% to 35%</td> <td>Buildings</td> </tr> <tr> <td>12% to 14%</td> <td>Vehicles</td> </tr> <tr> <td>5% to 7%</td> <td>Rainwater</td> </tr> <tr> <td>4% to 6%</td> <td>IT</td> </tr> <tr> <td>3% to 4%</td> <td>Green spaces</td> </tr> <tr> <td>1% to 2%</td> <td>Equipment</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Water and wastewater disposal services fund</u></td> </tr> <tr> <td>50% to 75%</td> <td>Water</td> </tr> <tr> <td>25% to 50%</td> <td>Wastewater</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Generation facility fund</u></td> </tr> <tr> <td>30% to 70%</td> <td>Energy – Distribution</td> </tr> <tr> <td>30% to 70%</td> <td>Energy – Generation</td> </tr> </tbody> </table> <p>Other aspects to consider:</p> <ol style="list-style-type: none"> Prioritization of governmental funding and donations Achievement of the objectives of the strategic plan and other municipal plans Impact of work on other funds Impact on operating budgets Capacity of resources to execute the work 	Distribution	Category	<u>General fund</u>		35% to 38%	Roads	33% to 35%	Buildings	12% to 14%	Vehicles	5% to 7%	Rainwater	4% to 6%	IT	3% to 4%	Green spaces	1% to 2%	Equipment	<u>Water and wastewater disposal services fund</u>		50% to 75%	Water	25% to 50%	Wastewater	<u>Generation facility fund</u>		30% to 70%	Energy – Distribution	30% to 70%	Energy – Generation
Distribution	Catégorie																																																												
<u>Fonds général</u>																																																													
35 % à 38 %	Rues																																																												
33 % à 35 %	Bâtiments																																																												
12 % à 14 %	Véhicules																																																												
5 % à 7 %	Pluvial																																																												
4 % à 6 %	Informatique																																																												
3 % à 4 %	Espaces verts																																																												
1 % à 2 %	Équipements																																																												
<u>Fonds des services d’approvisionnement en eau et d’évacuation des eaux usées</u>																																																													
50 % à 75 %	Eau																																																												
25 % à 50 %	Égouts																																																												
<u>Fonds de production d’électricité</u>																																																													
30 % à 70 %	Énergie – Distribution																																																												
30 % à 70 %	Énergie – Génération																																																												
Distribution	Category																																																												
<u>General fund</u>																																																													
35% to 38%	Roads																																																												
33% to 35%	Buildings																																																												
12% to 14%	Vehicles																																																												
5% to 7%	Rainwater																																																												
4% to 6%	IT																																																												
3% to 4%	Green spaces																																																												
1% to 2%	Equipment																																																												
<u>Water and wastewater disposal services fund</u>																																																													
50% to 75%	Water																																																												
25% to 50%	Wastewater																																																												
<u>Generation facility fund</u>																																																													
30% to 70%	Energy – Distribution																																																												
30% to 70%	Energy – Generation																																																												



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – DEUX VUS HYBRIDES MARQUÉS

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2025-047A a été publié pour recevoir des soumissions pour l'achat de deux VUS hybrides marqués pour la Force policière.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 13 février 2025 et une soumission a été reçue. L'évaluation a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. L'achat est inclus au plan d'investissements du fonds général et le financement provient d'un emprunt.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Violette Motors Ltée, pour un montant de 129 400.00 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Violette Motors Ltée, concernant l'achat de deux VUS hybrides marqués.

Proposée par :

Appuyée de :



FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)

SERVICE: Force Policiere
OBJET: Achat 2 VUS hybride marqué
SOUMISSIONS NO.: 2025-47A
DATE D'OUVERTURE : 13 février 2025

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Violette Motors Ltée		\$ 129,400.00	\$ 19,410.00	\$ 148,810.00

Notes:
Statut des soumissions évalués en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics
Récupération des taxes à 71.43%
Coût net après récupération des taxes \$134,946.08
Source de financement:
a) Fonds général pour immobilisations- **Commission des emprunts de capitaux**

FINANCEMENT:

Budget d'immobilisation Rubrique # 2025-47A \$ 155,000

RECOMMANDATIONS:

- Suite a l'évaluation des soumissions recus, nous recommandons Violette Motors Ltée au montant de \$1294,400 avant taxes étant le plus bas soumissionnaire pour 2 VUS hybride marquée.
- Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Directeur de service

Directeur général ou son représentant

Date: 20/02/25

Date: Le 20 février 2025

RÉSOLUTION NO.: _____ DATE : _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – CAMION TANDEM DIESEL 6 X 4

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2025-100 a été publié pour recevoir des soumissions pour l'achat d'un camion tandem diesel 6 x 4 pour le Service des travaux publics.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 20 février 2025 et deux soumissions ont été reçues. L'évaluation a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. L'achat est inclus au plan d'investissements du fonds général et le financement provient d'un emprunt.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Valley Equipment, pour un montant de 415 500 \$ plus taxe étant le plus bas soumissionnaire.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Valley Equipment, concernant l'achat d'un camion tandem diesel 6 x 4.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: *Travaux publique et Environnement*

OBJET: *Achat d'un camion Diesel 6x4*

SOUSSIONS NO.: *2025-100*

DATE D'OUVERTURE : *20 février 2025*

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Les Produit Métalliques AT		\$ 433,650.00	\$ 65,047.50	\$ 498,697.50
Valley Equipment		\$ 415,500.00	\$ 62,325.00	\$ 477,825.00

Notes:
Suite a l'ouverture de l'appel d'offre 2025-100, nous avons avons reçu 2 propositions.
Récupération des taxes à 71.43%
Coût net apres récupération des taxes \$433,308.33
Source de financement:
a) Fonds général pour immobilisations-Commission des emprunts de capitaux

FINANCEMENT:

À titre d'exemple:

<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2025-100</u>	\$ 370,000
<i>Budget de fonctionnement</i>	<input type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2025-101</u>	\$ 415,000

RECOMMANDATIONS:

- Suite a l'évaluation des soumissions recus, nous recommandons Vallet Equipment au montant de \$415,500 avant taxes étant le plus bas soumissionnaire pour un camion diesel 6x4.
- Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:



Directeur de service

Date: *25/02/25*

Julie Pelletier

Directeur général ou son représentant

Date: *Le 28 février 2025*

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : SÉCURITÉ INCENDIE

SUJET : APPEL D'OFFRES – CAMION-CITERNE D'INCENDIE

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2025-039 a été publié pour recevoir des soumissions pour l'achat d'un camion-citerne d'incendie.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 13 février 2025 et deux soumissions ont été reçues. L'évaluation des soumissions a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. L'achat est inclus au plan d'investissement du fonds général et le financement provient du fonds général pour immobilisations et du fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC).

Il est recommandé d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de Helie, pour un montant de 498 586,91 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Helie, concernant l'achat d'un camion-citerne d'incendie.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: *Incendie*

OBJET: *Camion Citerne d'incendie*

SOUSSIONS NO.: *2025-039*

DATE D'OUVERTURE : *13 février 2025*

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Helie		\$ 498,586.91	\$ 74,788.04	\$ 573,374.95
MetalFab		\$ 573,400.00	\$ 86,010.00	\$ 659,410.00

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Récupération des taxes à 71.43%.
3. Coût net après récupération des taxes \$519,976.29
4. Source de financement : Fonds général d'immobilisation FDCC

FINANCEMENT:

À titre d'exemple:

Budget d'immobilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2025-40-039</u>	\$ 500,000
	<input checked="" type="checkbox"/>		<u>2025-40-039A</u>	\$ 1,100,000

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission au montant de **\$498,586.91** de **Helie** étant le plus bas soumissionnaire lors de l'ouverture des soumissions pour l'achat **Camion citerne d'incendie.**
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Directeur de service

Date: *14 février 2025*

Directeur général ou son représentant

Date: *Le 14 février 2025*

RÉSOLUTION NO.:	DATE :
------------------------	---------------



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE : LOISIRS ET SPORTS

SUJET : APPEL D'OFFRES – TONDEUSE À GAZON COMMERCIALE

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2025-081 a été publié afin de recevoir des soumissions pour une nouvelle tondeuse à gazon commerciale pour le club de golf.

L'ouverture des soumissions reçues a été effectuée le 6 février 2025. Quatre soumissions ont été reçues et évaluées en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres, ainsi que des modalités de la Loi sur la passation des marchés publics.

La source de financement est le budget de fonctionnement du club de golf. La municipalité demande à ses organismes apparentés de suivre la même procédure d'achat que la municipalité afin de demeurer équitable et transparent dans ses achats. Étant donné la valeur, un appel d'offres était approprié pour cet achat.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Green Diamond Equipment, d'un montant de 62 000 \$ plus les taxes.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Green Diamond Equipment, concernant l'achat d'une tondeuse à gazon commerciale.

Proposée par :

Appuyée de :



FORMULAIRE DE RECOMMANDATION

Service Loisirs et sports

Description Tondeuse à gazon commerciale neuve

Appel d'offre/ soumission 2025-081

Date d'ouverture d'appel d'offre 6 février 2025 14h

(si applicable)

Soumissionnaires	Statut	Quantité	Prix unitaire	Montant	Taxe	Total
Nova International Ltd.	Accepté			\$ 73,988.90	\$ 11,098.34	\$ 85,087.24
Veseys Equipment Ltd.	Accepté			\$ 62,375.00	\$ 9,356.25	\$ 71,731.25
Green Diamond Equipment(1)	Accepté			\$ 62,000.00	\$ 9,300.00	\$ 71,300.00
Green Diamond Equipment(2)	Accepté			\$ 65,900.00	\$ 9,885.00	\$ 75,785.00
					\$ 0.00	\$ 0.00
					\$ 0.00	\$ 0.00

Recommandation						
Green Diamond Equipment(1)				\$ 62,000.00	\$ 9,300.00	\$ 71,300.00

Le contracteur choisi aura à fournir un certificat d'assurance responsabilité 2M\$ et un certificat d'employeur en règle avec Travail Sécuritaire NB Worksafe, sinon une déduction sera prélevée du montant payé pour y être couvert

Si achat par exemption, sélectionner	N/A	Produits existents	Seul fournisseur	Produits spécialisés	Licences	Service Professionnels
	X					

Notes

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.

2. Récupération des taxes à : 100.00%

3. Coût net après récupération des taxes: \$62,000.00

4. Source de financement : Fonds d'opération Club de Golf Fraser d'Edmundston

FINANCEMENT

Budget d'immobilisation	Project #	2025-40-081	\$ 70,000
--------------------------------	------------------	---	------------------

RECOMMANDATION

1. Accepter la soumission au montant de \$ 62,000.00 plus taxes de **Green Diamond Equipment(1)** étant le plus bas soumissionnaire lors de l'ouverture des soumissions pour **Tondeuse à gazon commerciale neuve**

SIGNATURES

		
Coordonnateur service <2.5K	Directeur de service <25K	Directeur général ou son représentant >25K
28/02/2025	28/02/2025	Le 28 février 2025
Date Le 4 mars 2025	Date Le 4 mars 2025	Date Le 4 mars 2025

RÉSOLUTION NO.	NA	DATE :
-----------------------	-----------	---------------



RECOMMANDATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : FINANCES

SUJET : DEMANDES D'EMPRUNTS À LONG TERME

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

Des demandes de financement à long terme pour les trois principaux fonds de fonctionnement sont demandées à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. Ces montants serviront à rembourser les emprunts intérimaires à l'institution financière; ces montants ont servi à divers travaux et projets de la municipalité au cours des dernières années.

RECOMMANDATION :

Qu'il soit résolu que le greffier, le trésorier et le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au nom de la municipalité d'Edmundston des débentures pour la somme en capital de 4 247 000 \$ aux conditions proposées par la Corporation et;

Qu'il soit également résolu que la municipalité d'Edmundston accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sous la forme et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur ces débentures.

Proposée par :

Appuyée de :

Demande de financement

Qu'il soit résolu que le secrétaire, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au nom de la municipalité d'Edmundston des débentures pour la somme en capital de **4,247,000\$** aux conditions proposées par la Corporation, et qu'il soit résolu également que la municipalité d'Edmundston accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sous la forme et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur ces debentures.

Je certifie que ce qui précède constitue une reproduction véridique et exacte d'une résolution adoptée par le conseil municipal d'**Edmundston** en session ordinaire tenue le 18 mars 2025

SCEAU

Secrétaire

À remplir par l'administrateur municipal

L'emprunt ci-dessus doit être émis en application de

<u>No du D.e.c./O.M.</u>	<u>Date du D.e.c./O.M.</u>	<u>Date à laquelle le Conseil a autorisé la demande d'emprunt auprès de la CECM</u>	<u>But de l'emprunt</u>	<u>Montant en dollars</u>	<u>Terme de l'emprunt pour chaque montant</u>
<u>Fonds d'Administration Générale</u>					
22-0004	10 janvier 2022	17 novembre 2021	Administration	343,000 \$	5 ans
			Protection	250,000 \$	5 ans
			Récréatif & Culturel	113,000 \$	5 ans
			Récréatif & Culturel	164,000 \$	10 ans
			Transport	500,000 \$	5 ans
			Transport	830,000 \$	10 ans
			Sous-Total	<u>2,200,000 \$</u>	
23-0003	9 janvier 2023	23 novembre 2022	Administration	156,000 \$	5 ans
			Protection	276,000 \$	5 ans
			Protection	93,000 \$	10 ans
			Transport	220,000 \$	5 ans
			Transport	400,000 \$	10 ans
			Sous-Total	<u>1,145,000 \$</u>	
Total Fonds d'Administration Générale				<u>3,345,000 \$</u>	
<u>Fonds des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (eau et égouts)</u>					
19-0018	11 mars 2019	15 janvier 2019	Hygiène env.	125,000 \$	10 ans
			Sous-Total	125,000 \$	
20-0008	9 mars 2020	17 décembre 2019	Hygiène env.	130,000 \$	5 ans
			Hygiène env.	220,000 \$	10 ans
			Sous-Total	350,000 \$	
21-0003	11 janvier 2021	18 novembre 2020	Hygiène env.	117,000 \$	5 ans
			Sous-Total	117,000 \$	
Total Fonds des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées				<u>592,000 \$</u>	
<u>Fonds de production et de distribution d'électricité</u>					
19-0018	11 mars 2019	15 janvier 2019	Distribution	310,000 \$	10 ans
			Sous-Total	310,000 \$	
Total Fonds de production et de distribution d'électricité				<u>310,000 \$</u>	
Grand Total				<u>4,247,000 \$</u>	

Transfert du produit de la débenture: (Cocher l'une ou l'autre réponse)

Le produit devra être déposé dans le compte de la municipalité no: **3-666-20 à la Banque Nationale du Canada (transit 11751) (voir spécimen ci-joint)**

La municipalité ne possède pas de compte en banque et doit recevoir un chèque pour ce produit.

Cette demande doit être adressée au:
Ministère des gouvernements locaux
Place Marysville, 3e étage
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

À l'attention de Mme. Grace Lee Cutler ou M. Mathieu Voyer Fax: (506) 457-4991



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ÉNERGIE

SUJET : OFFRE DE SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LA SOUS-STATION DE SAINT-BASILE

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

À la suite du rapport d'évaluation de l'ensemble des sous-stations effectué en 2024, BBA inc. a soumis une offre de service pour une étude d'ingénierie pour l'ajout d'un transformateur de puissance à la sous-station de Saint-Basile et la modernisation du système de commande et de protection.

Le financement provient du fonds pour immobilisation de production d'électricité, du fonds de réserve pour immobilisations de production d'électricité et d'un emprunt.

Cet achat est fait en vertu d'une exemption selon l'alinéa 166(2)(a) du Règlement en vertu de la *Loi sur la passation des marchés publics* pour les services professionnels d'ingénierie.

Il est recommandé d'accepter la soumission de BBA inc. pour un montant de 1 223 200 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et BBA inc., concernant l'étude d'ingénierie pour l'ajout d'un transformateur de puissance à la sous-station de Saint-Basile et la modernisation du système de commande et de protection.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: Énergie

OBJET: Service d'ingénierie - ajout d'un transformateur de puissance à la sous-station St-Basile et modernisation du système de commande et de protection.

SOUSSIONS NO.: N/A Exemption - ingénierie/ALEC-CFTA

DATE D'OUVERTURE : soumission reçue le 26 février 2025

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
BBA inc.	ok	\$ 1,223,200.00	\$ 183,480.00	\$ 1,406,680.00

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Loi sur la passation des marchés publics, Marché de gré à gré, article 166(2) (a) - Exemption pour les services professionnels, (a) ingénieurs et ALEC (Accord du Libre-échange canadien pour le service d'électricité NB.
3. Récupération des taxes à 100%.
4. Coût net après récupération des taxes \$ 1,223,200.00
5. Cet étude fait suite au rapport d'évaluation de l'ensemble des sous-station effectué en 2024.
6. Référence document de BBA inc.: 7292005-000000-30-OFS-0001 / R01

FINANCEMENT: Fonds pour immobilisations de production d'électricité
Commission des emprunt de capitaux
Fonds de réserve pour immobilisations de production d'électricité


À titre d'exemple:

Budget d'immobilisation **Rubrique #** 2025-007 **\$ 10,000,000**

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission d'un montant de 1 223 200,00 \$ avant taxes de BBA inc. pour les services d'ingénierie afin d'ajouter un transformateur de puissance à la sous-station St-Basile ainsi que de moderniser le système de commande et de protection.
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:



Directeur de service



Directeur général ou son représentant

Date: 6 mars 2025

Date: Le 6 mars 2025

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : RESSOURCES HUMAINES

SUJET : STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

DATE : 20 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

À la suite de l'adoption des budgets 2025, il est recommandé d'ajouter un préposé aux installations au Service des loisirs et des sports, d'ajouter un pompier au Service de Sécurité incendie et un administrateur de système dans le secteur informatique des Services administratifs.

De plus, il est recommandé de modifier les structures des Opérations et du Service des travaux publics pour refléter la pratique actuelle : le secteur infrastructures a été rapatrié sous les Opérations, et le secteur propriétés et bâtiments a été transféré au Service des travaux publics.

Les structures organisationnelles révisées des Services administratifs, du Services des loisirs et des sports, des Opérations et du Service de Sécurité incendie sont donc présentées pour approbation.

RECOMMANDATION

Je propose que la structure organisationnelle des Services administratifs soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Proposée par :

Appuyée de :

Je propose que la structure organisationnelle révisée du Service des loisirs et des sports soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Proposée par :

Appuyée de :

Je propose que la structure organisationnelle révisée des Opérations soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Proposée par :

Appuyée de :

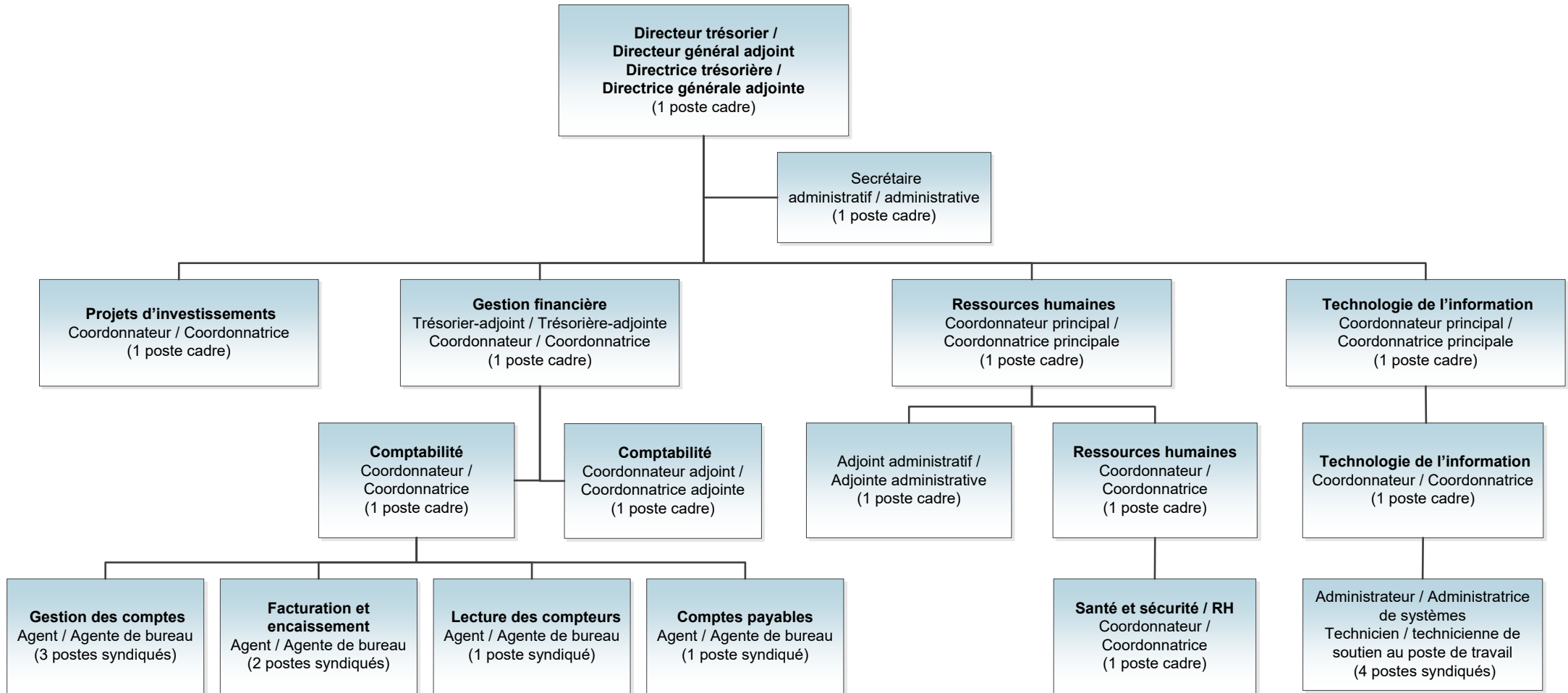
Je propose que la structure organisationnelle révisée du Service de Sécurité incendie soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Proposée par :

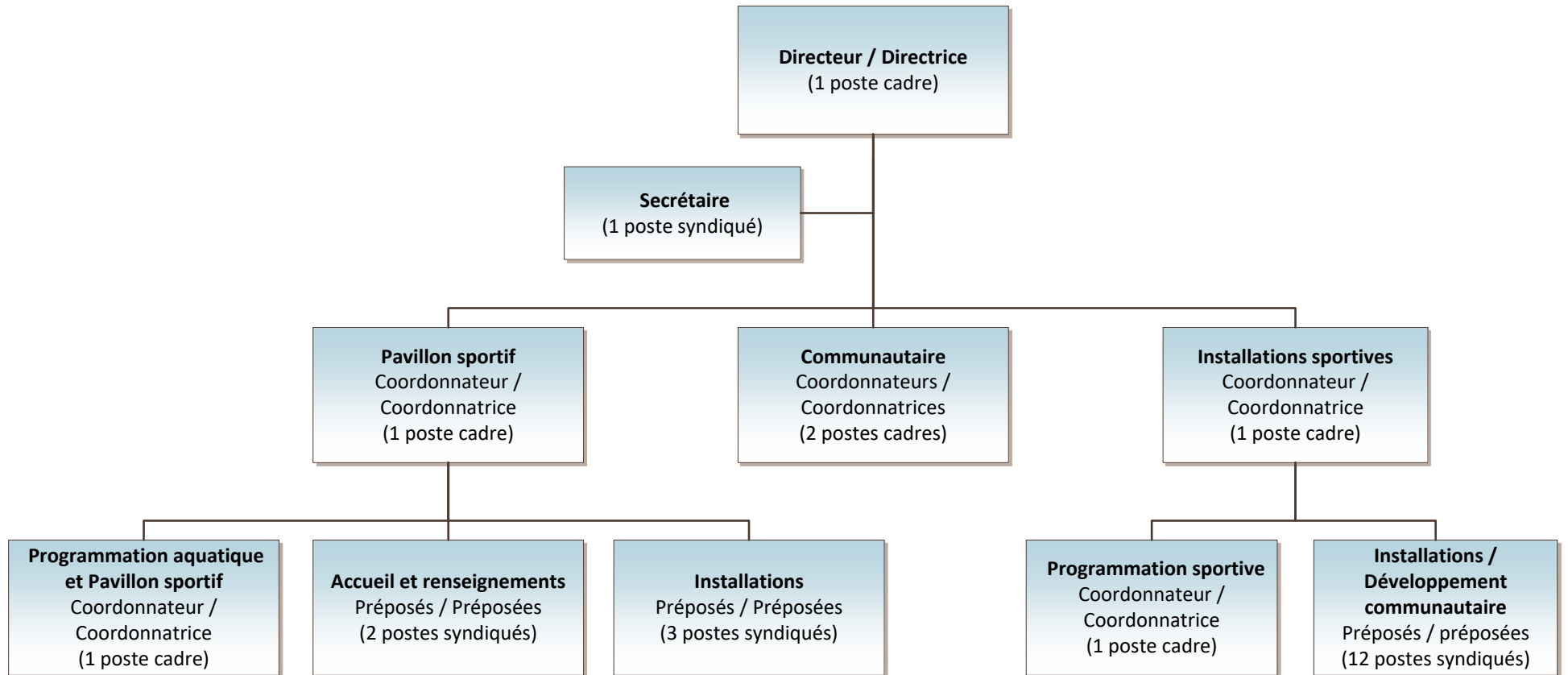
Appuyée de :

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

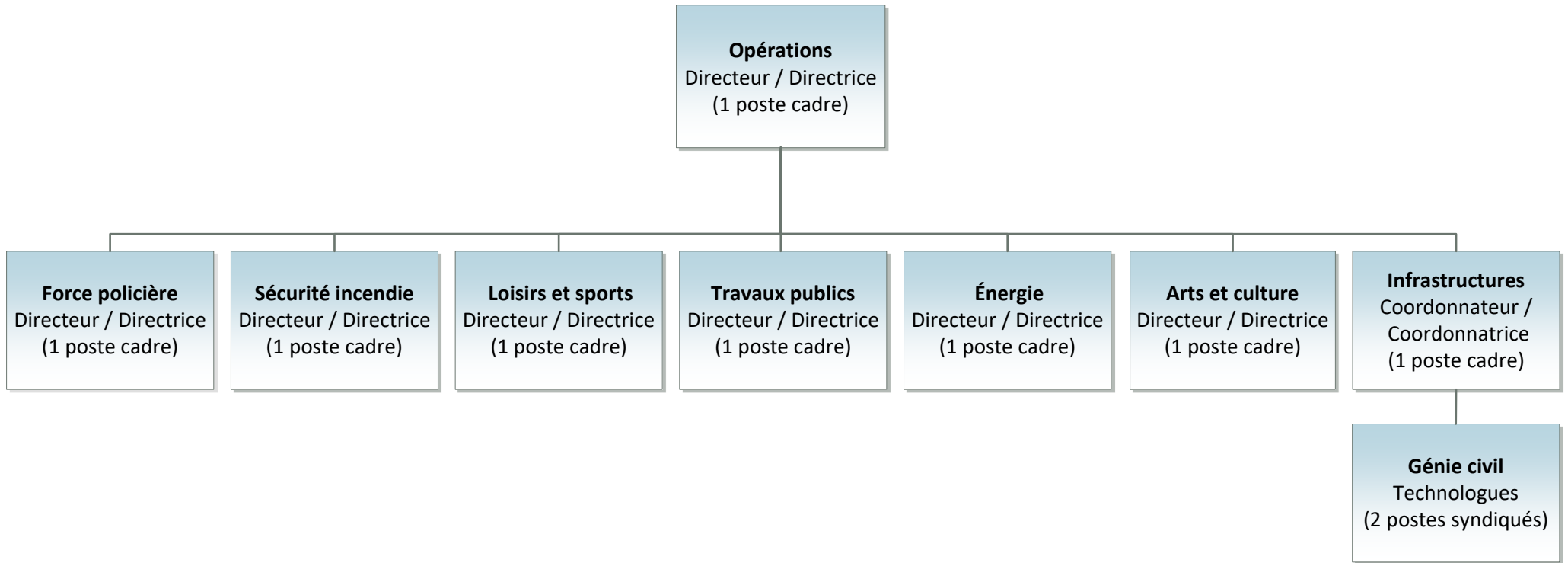
SERVICES ADMINISTRATIFS



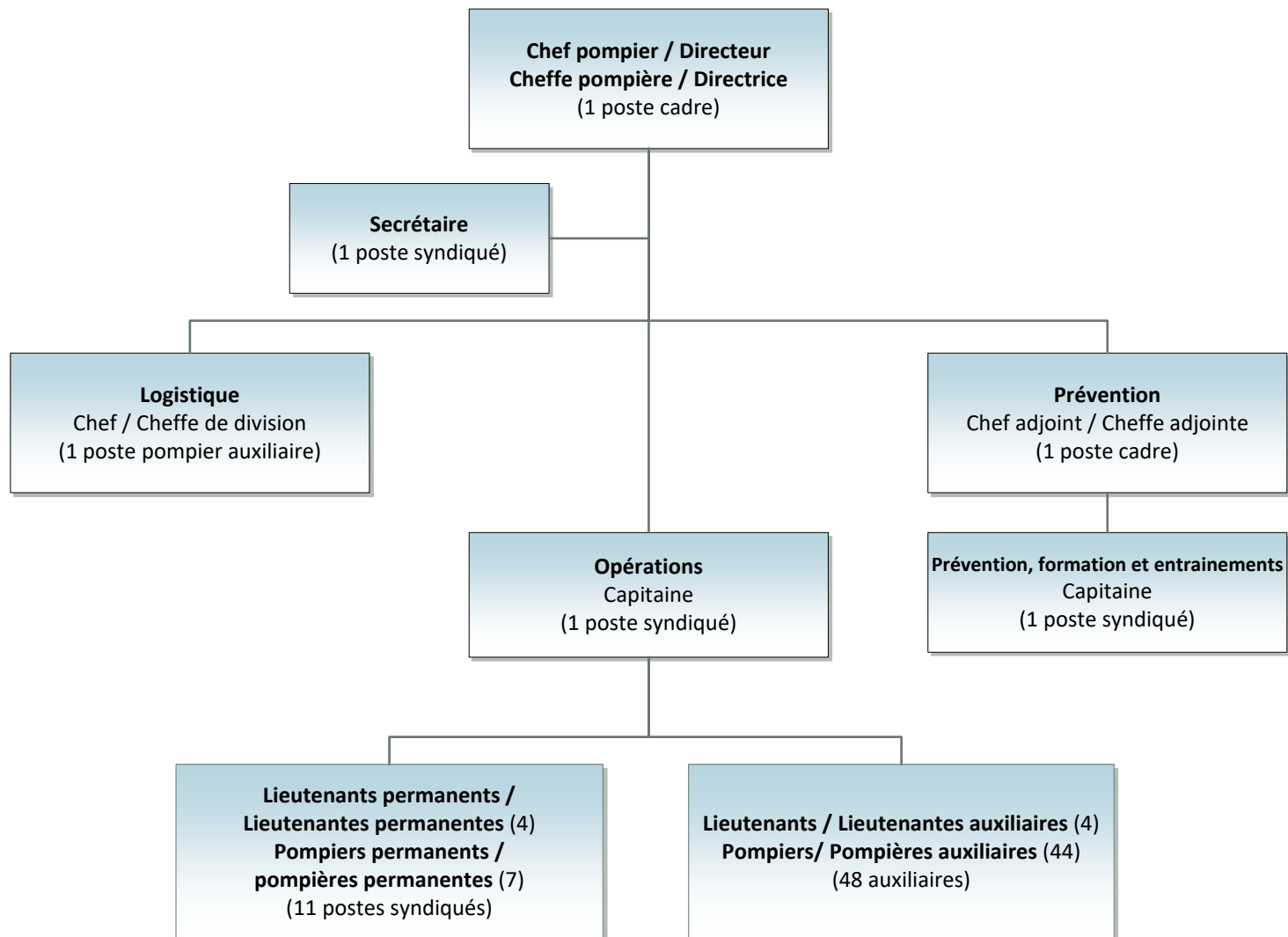
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE LOISIRS ET SPORTS



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE OPÉRATIONS



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SÉCURITÉ INCENDIE



edmundston

habitation • housing

**Appels à propositions – Évaluation ronde 1
34^e avenue – 2^e essai par invitation
18 mars 2025**



Dossiers pour évaluation (janvier 2025)

- 2024-114 : Boul. Mgr. Numa-Pichette – 2 propositions pour évaluation
- 2024-115 : Boul. Isidore-Boucher – 1 proposition pour évaluation
- **2024-116 : 35, 34^e avenue – 0 proposition pour évaluation**
- 2024-117 : Rues Gagné et Zaichick – 1 proposition pour évaluation

2024-116 : 35, 34e avenue

- 31 janvier 2025 – Ouverture d'une nouvelle ronde par invitation
 - 3 promoteurs potentiels ayant signalés un intérêt ont reçus le courriel d'invitation
- 3 mars 2025 – Date limite pour soumettre une proposition

2024-116 : 35, 34e avenue

- 1 proposition pour évaluation
- Revue du projet
- Revue du scoring

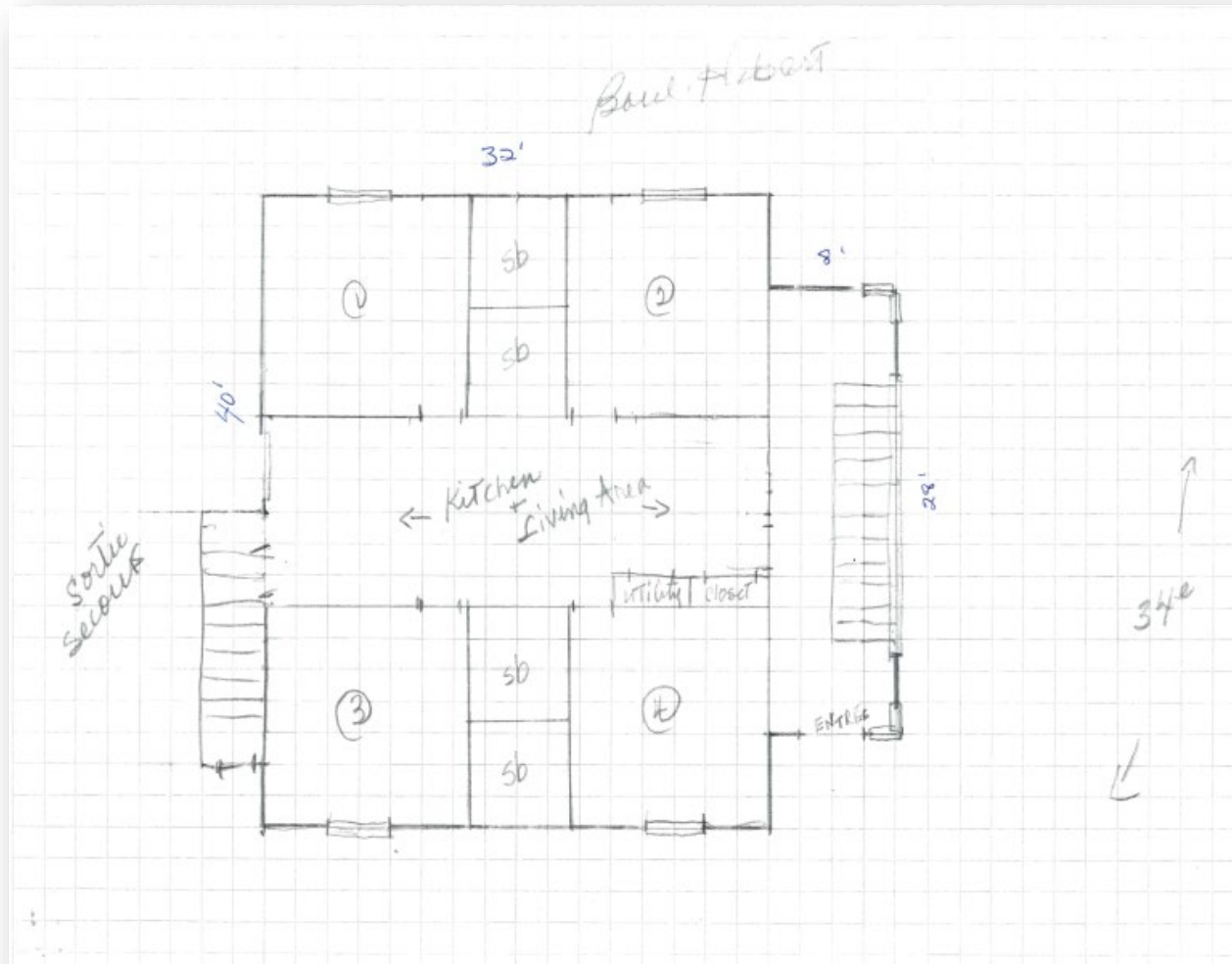
- Soumissionnaire 1 : Von Garten Estates – Note de 83.33 %

- Projet recommandé : Daniel Desjardins – Von Garten Estates

Projet recommandé – 35, 34e avenue

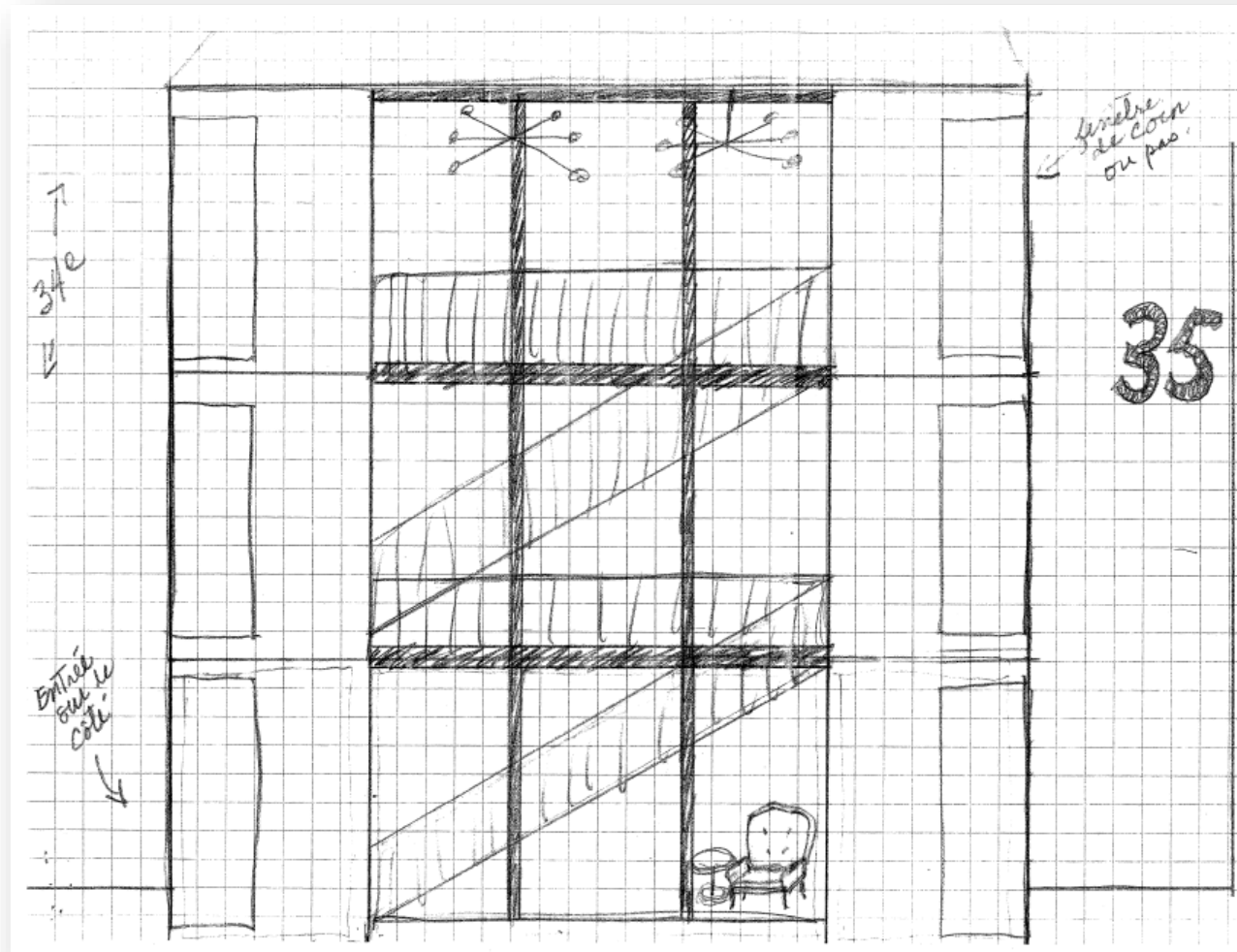
- Sommaire du projet
 - Cette proposition est faite par Daniel Desjardins – Von Garten Estates
 - 3 étages
 - 3 unités total – 1 par étage
 - 100% de 4 chambres à coucher
 - Projet unique favorisant le « coliving ». Chaque chambre a une salle de bain complète, le salon et la cuisine sont de grands espaces ouverts pour favoriser les échanges et le dynamisme de l'espace de vie – ces espaces, ainsi que le lobby/escalier, sont nettoyés par le propriétaire. Chaque résident n'est responsable que de l'entretien de sa chambre/salle de bain.
 - Plus de 40% de surface en aménagement paysagé
 - Ratio de stationnement de 1 pour 1
 - Choix de revêtement écologique durable, performant et résistant
 - Clientèle inclusive et variée

Projet recommandé – 35, 34e avenue



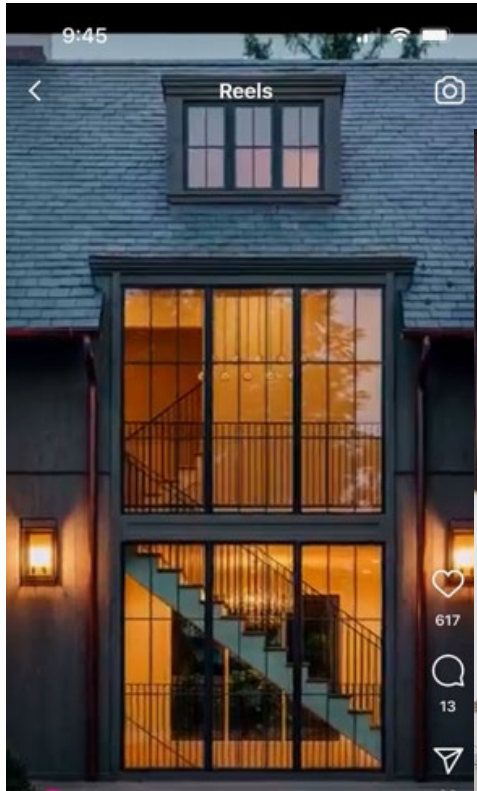
Croquis du
plan de niveau
(même pour les 3 étages)

Projet recommandé – 35, 34e avenue



Croquis
de la façade

Projet recommandé – 35, 34e avenue



Images d'inspiration
pour l'escalier en façade



Projet recommandé – 35, 34e avenue

- Échéancier proposé
 - Date estimée du dépôt de la demande du permis – dès que possible
 - Date estimée du début de la construction – au dégel
 - Date estimée de l'achèvement du projet – fin d'été 2025
 - Accueil des premiers locataires – septembre 2025, pour la rentrée universitaire et collégiale

Prochaines étapes

- Travail continu avec le promoteur pour permettre le respect des échéanciers.
- Finalisation des plans du projet.
- Transfert du terrain
- Demande de permis de construction incluant tous les documents requis :
 - Plans de construction complets
 - Plan d'implantation
 - Plan de gestion des eaux de surface
 - Etc.
- Début de la construction

35, 34e avenue

- 3 unités de 4 chambres

Projet unique favorisant le « coliving ». Chaque chambre a une salle de bain complète, le salon et la cuisine sont de grands espaces ouverts pour favoriser les échanges et le dynamisme de l'espace de vie – ces espaces, ainsi que le lobby/escalier, sont nettoyés par le propriétaire. Chaque résident n'est responsable que de l'entretien de sa chambre/salle de bain.

- Début de la construction

- Au dégel

- Accueil des locataires

- Septembre 2025



Questions?



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : DÉVELOPPEMENT

**SUJET : HABITATION EDMUNDSTON – APPELS DE PROPOSITIONS – 35,
34^E AVENUE**

DATE : 18 mars 2025

DÉTAILS DU DOSSIER

Présentation par : Isabelle Laplante, coordonnatrice principale développement économique et logement

RECOMMANDATIONS

Je propose que le conseil accepte le projet soumis par Von Gärten Estates (608128 NB inc.) pour l'appel à propositions 2024-116 portant sur un projet de développement résidentiel sur une propriété municipale située au 35, 34^e Avenue et identifiée par le NID 35125236.

Je propose également que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Von Gärten Estates (608128 NB inc.) concernant une convention exécutoire et le transfert de la propriété à cette entité.

Proposée par :

Appuyée de :

Nomination de personnel

Appointment of personnel

Mars 2025
March 2025



Dowell Russell Tchiloemba

**Coordonnateur
au développement économique**

--

Economic Development Coordinator

Entrée en fonction: Le 3 mars 2025

Start date: March 3rd, 2025



Prochaine réunion ordinaire publique
Next regular open meeting

Mardi, 15 avril 2025, à 19 h
En la salle de spectacle du Centre des arts

Tuesday, April 15, 2025, at 7 p.m.
In the auditorium of the Arts Centre

Année 2025
 Mois Février

Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil municipal pour février 2025

Nom	Raison	Lieu	No de Réunions	Total pour location de véhicule	Total pour Km	Total pour Conférences	Total pour Réunions	Total Per Diems	Total pour Repas	Total pour Hôtels	Total pour Stationnement	Total mensuel	Cumulatif Annuel
Marquis, Eric	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
Marquis, Eric Total												\$0.00	\$0.00
McGuire, Eric	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
McGuire, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Nadeau, Aldéo	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
Nadeau, Aldéo Total												\$0.00	\$0.00
St-Onge Morneau, Sylvie	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
St-Onge Morneau, Sylvie Total												\$0.00	\$0.00
Desjardins, Eric	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
Desjardins, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Landry-Nadeau, Denise	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
Landry-Nadeau, Denise Total												\$0.00	\$0.00
Morneault, Eric	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
Morneault, Eric Total												\$0.00	\$0.00
Power, Karen	FCM - Conférence sur les collectivités durables	Fredericton			\$307.40			\$340.00	\$105.00	\$411.20		\$1,163.60	
Power, Karen Total					\$307.40			\$340.00	\$105.00	\$411.20		\$1,163.60	\$2,214.60
Conseil Municipal	Réunions du conseil municipal	Edmundston							\$1,155.47			\$1,155.47	
Conseil Municipal Total									\$1,155.47			\$1,155.47	\$8,184.28
Bélanger-Nadeau, Diane	FCM - Conférence sur les collectivités durables	Fredericton						\$510.00	\$105.00	\$767.73		\$1,382.73	
	UMNB - Journées de représentation des intérêts	Fredericton				\$125.00						\$125.00	
Bélanger-Nadeau, Diane Total						\$125.00		\$510.00	\$105.00	\$767.73		\$1,507.73	\$1,507.73
Parent, Lisa	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
Parent, Lisa Total												\$0.00	\$0.00
St-Germain, Daniel	Aucuns frais additionnels pour février 2025	Edmundston										\$0.00	
St-Germain, Daniel Total												\$0.00	\$0.00

Journée
internationale
POUR **l'élimination**
de la discrimination
RACIALE

AGISSONS ET
PARLONS-EN !

LE 21 MARS



International
DAY FOR
THE
Elimination
of
RACIAL
DISCRIMINATION
TAKE ACTION AND
SPEAK UP!

MARCH 21



JOURNEE
MONDIALE DE
SENSIBILISATION
AL'AUTISME



Appuyons l'épilepsie

Journée Lavande le 26 mars
www.journeelavande.org

Autour du monde! 

Supporting Epilepsy

Purple Day - March 26
www.purpleday.org

Around The World! 

EXAMEN DES QUARTIERS ÉLECTORAUX ET MODES DE REPRÉSENTATION

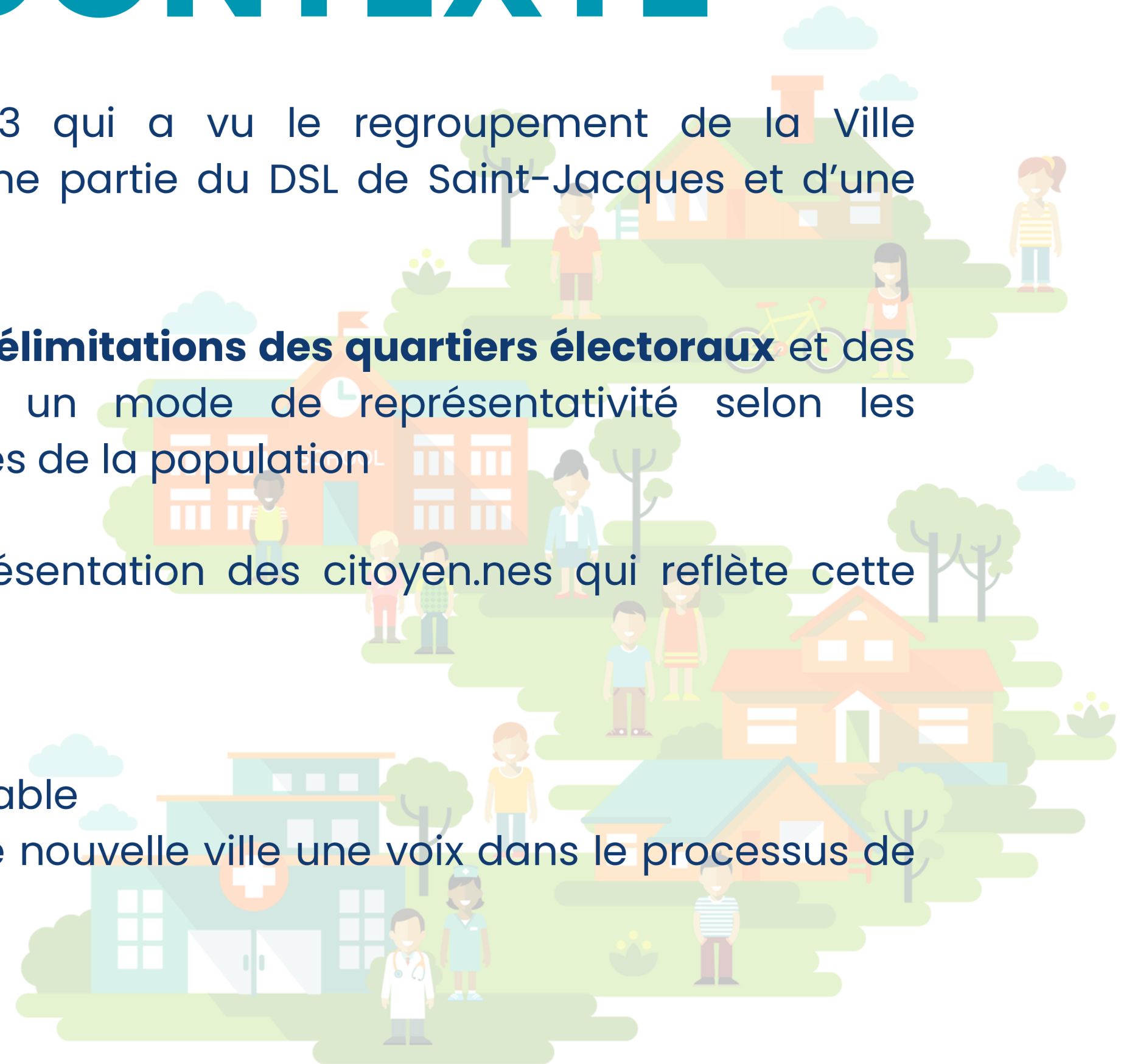
Rapport au conseil municipal

18 mars 2025



MISE EN CONTEXTE

- Réforme sur la gouvernance locale en 2023 qui a vu le regroupement de la Ville d'Edmundston, du Village de Rivière-Verte, d'une partie du DSL de Saint-Jacques et d'une partie du DSL de Saint-Joseph
- Le conseil municipal a demandé de revoir les **délimitations des quartiers électoraux** et des **modes de représentation**, et de suggérer un mode de représentativité selon les commentaires reçus lors de consultations auprès de la population
- **OBJECTIF** : recommander un modèle de représentation des citoyen.nes qui reflète cette nouvelle entité municipale.
- **BUTS** :
 - assurer une représentation effective et équitable
 - donner aux communautés qui forment cette nouvelle ville une voix dans le processus de prise de décision.



COMITÉ D'EXAMEN

Afin de procéder avec cette démarche complexe, le conseil municipal a approuvé, en décembre 2024, la création d'un comité consultatif indépendant de citoyen.nes qui a le mandat, entre autres, d'examiner et recommander des modèles de représentation de la population.

- Mad. Dominique Babineau
- M. Jacques Desjardins
- Mad. Madeleine Dubé
- Mad. Noëlline LeBel
- M. Bernard LeBel
- Président : George Pérusse

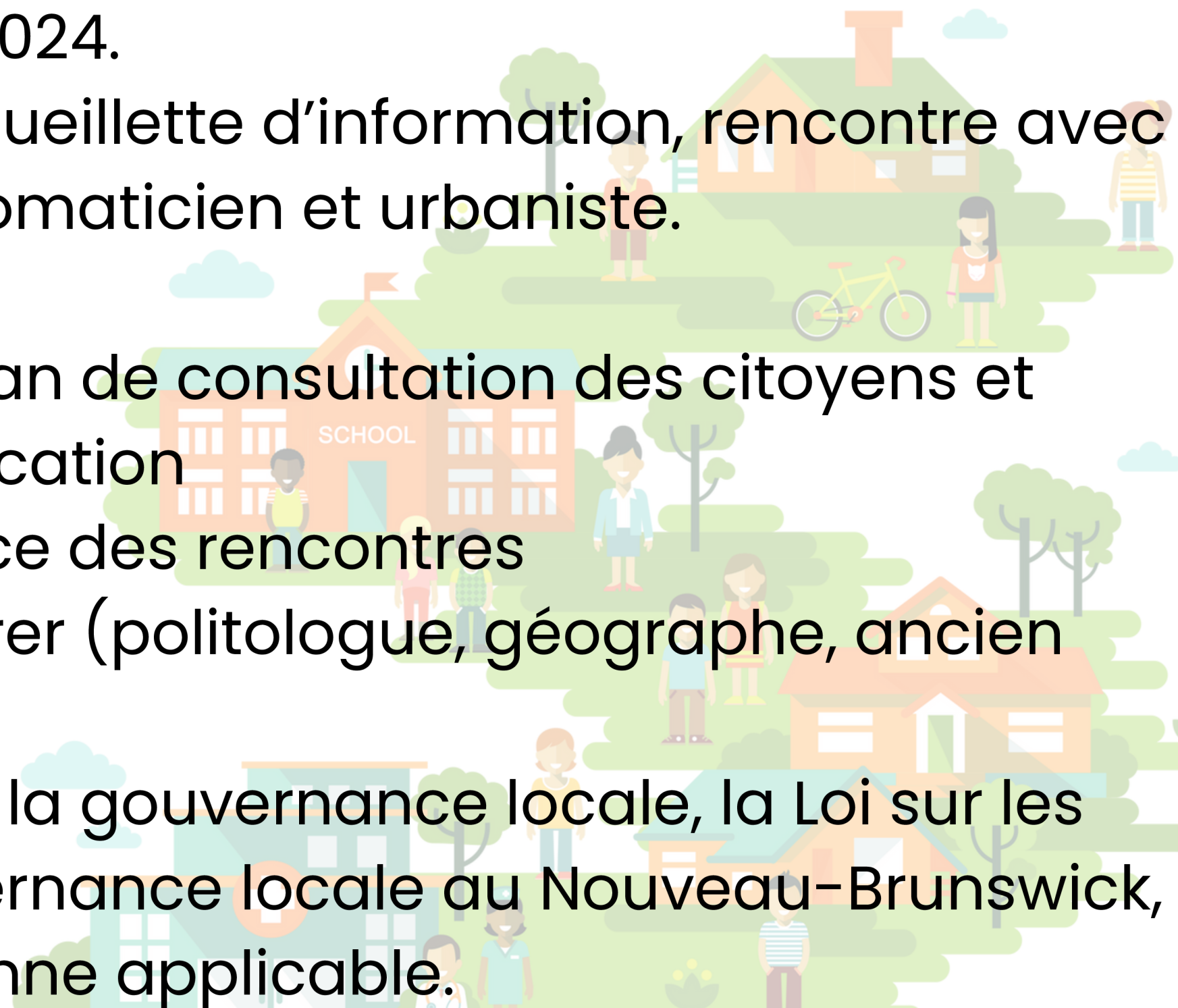


MANDAT DU COMITÉ

- **Consulter** et écouter la population.
- **Tenir compte** des divers enjeux géographiques, sociaux et démographiques.
- **Examiner** les différents modèles de représentation (hybride, traditionnelle, générale).
- **Évaluer** et **recommander** une représentation efficace et équitable à mettre en application aux prochaines élections de 2026.



TRAVAIL DU COMITÉ À CE JOUR

- Le comité fut constitué en décembre 2024.
 - Première rencontre le 6 janvier 2025 : cueillette d'information, rencontre avec responsable des communications, géomaticien et urbaniste.
 - Le comité a :
 - développé un plan de travail, un plan de consultation des citoyens et citoyennes et un plan de communication
 - déterminé le nombre et la fréquence des rencontres
 - identifié les intervenants à rencontrer (politologue, géographe, ancien administrateur et autres)
 - examiné les exigences de la Loi sur la gouvernance locale, la Loi sur les élections, le livre blanc sur la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, ainsi que la jurisprudence canadienne applicable.
- 
- A colorful illustration of a community scene. In the background, there are houses with orange roofs and green lawns. A school building with a red roof and a flag on top is visible, with the word 'SCHOOL' written on its facade. Several stylized human figures are scattered throughout the scene, some standing, some walking, and one with a bicycle. The overall style is flat and modern, with a palette of greens, oranges, blues, and greys.

TRAVAIL DU COMITÉ À CE JOUR

- Le comité a :
 - entamé des recherches auprès de municipalités au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada.
 - consulté différentes études sur les modèles de municipalité et de redéfinitions des bornes de quartier
- Le comité a opté de tenir cinq séances de consultation publique avec modérateur, présentation PowerPoint et exercice de consultation participative du 10 au 26 février (une par quartier); chacune suivie d'une séance de débriefing. Au total, 77 citoyens et citoyennes se sont présentés.
- Le tout suivi d'un sondage en ligne jusqu'au 7 mars 2025 (au total, 145 personnes ont répondu) et la réception de commentaires par courriel à revision.zones@gmail.com.



MODÈLES POSSIBLES

Modèle de représentation traditionnelle

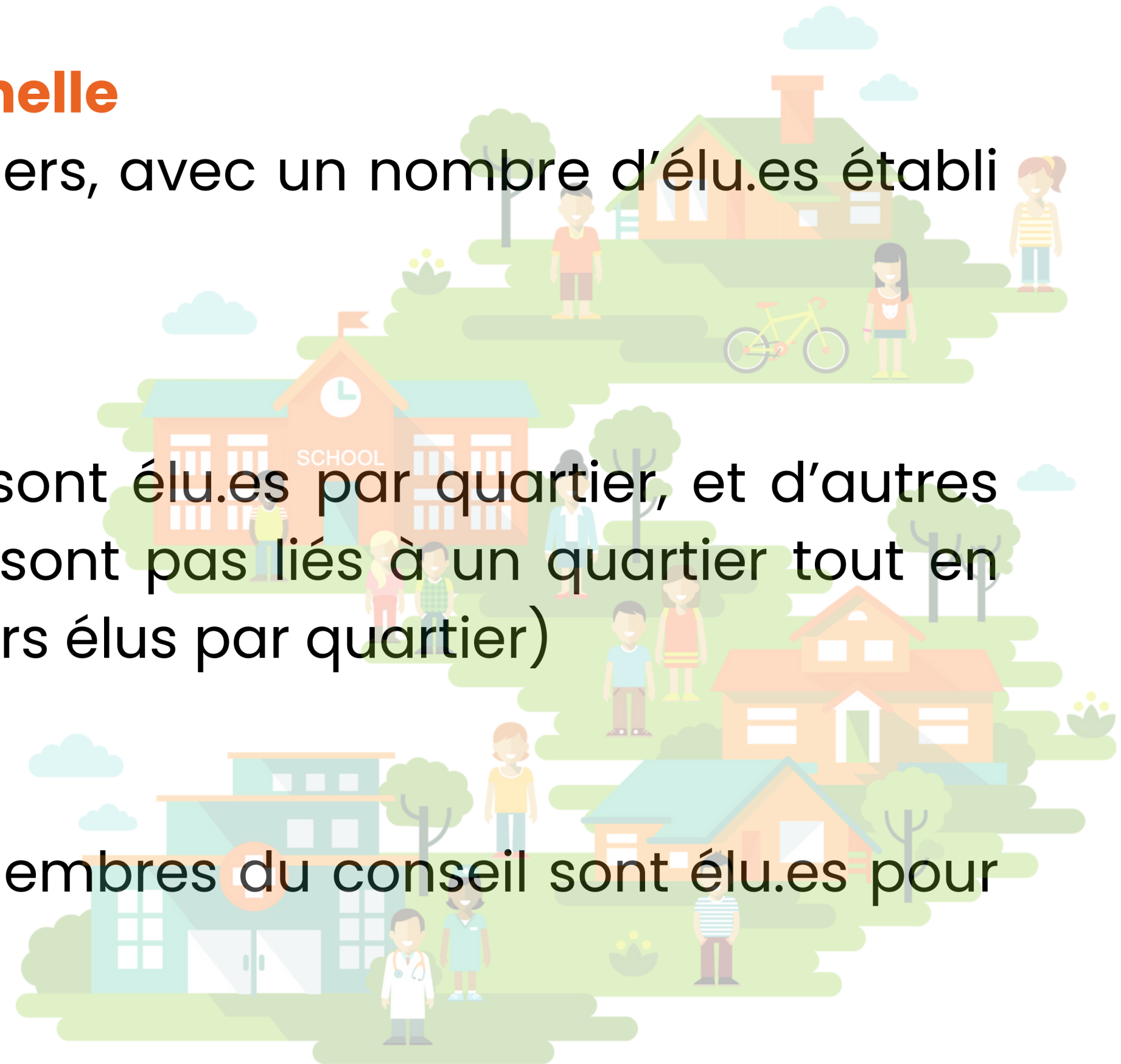
La municipalité est divisée en quartiers, avec un nombre d'élu.es établi par voie d'arrêté municipal

Modèle de représentation hybride

Certains conseillers et conseillères sont élu.es par quartier, et d'autres sont élu.es par scrutin général (ne sont pas liés à un quartier tout en ayant le même rôle que les conseillers élus par quartier)

Modèle de représentation générale

Les quartiers n'existent plus et les membres du conseil sont élu.es pour l'ensemble de la municipalité



LA SUITE DES CHOSES

- Le comité analysera l'information et les données recueillies à ce jour afin de formuler une recommandation sur le modèle souhaitable de représentation pour l'élection municipale 2026 tel que mandaté.
- L'objectif est de présenter un rapport final pour la réunion publique du 15 avril 2025.
- En terminant, je me dois d'exprimer ma reconnaissance aux membres du comité qui oeuvrent avec motivation et enthousiasme, ainsi qu'aux personnels de soutien qui sont d'une précieuse aide et de soutien inlassable.

MERCI



Période de questions

--

Question Period



Levée de l'assemblée ou ajournement

--

Adjournment